Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest

Livret du participant

Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest

Colloque régional

N'Djaména, 23 au 25 novembre 2021

Les organisateurs du colloque remercient les partenaires techniques et financiers ayant rendu possible cette rencontre :

Avant-propos

Dr ABDERAHIM AWAT ATTEIB
Ministre de l'Élevage
et des Productions Animales du Tchad

Messieurs les représentants

- de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;
- du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)
- de la Commission du Bassin du Lac Tchad ;
- du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;
- du Comité Technique Foncier et Développement
- de l'Agence Française de Développement ;
- de l'Union Européenne ;
- de la FAO ;
- du Fonds International de Développement Agricole ;

Messieurs les membres du comité scientifique et du comité d'organisation du colloque régional sur la sécurisation du foncier agro-pastoral ;

Distingués invités

Le Tchad est un pays à vocation agro-pastorale dont l'élevage et l'agriculture constituent les principaux piliers de son économie.

Selon le rapport technique de cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021, la croissance s'accélère dans la branche de l'élevage (4,7 % contre 2,5 % en 2015) ; Ce qui lui confère le rôle de véritable levier pour la croissance de l'économie nationale.

Cette place qu'occupe l'élevage dans l'économie nationale se justifie par l'existence d'un important cheptel estimé à près de 100 millions de ruminants mais aussi par l'importance de la superficie de pâturage qui est estimée à 61 millions d'hectares. Le mode de production est caractérisé par une diversité de systèmes qui ont en commun de valoriser de vastes superficies de ressources communes (pâturages naturels, vaine pâture des espaces cultivés après les récoltes, eaux de surface et terres salées).

Le Tchad n'a pas procédé à une réforme foncière au lendemain de son indépendance, il a juste adopté dans les années 1960 des lois, qui ont repris les grandes lignes des dispositions coloniales antérieures. L'essentiel de ces textes s'articule autour de deux grandes notions : la prééminence du domaine de l'État et la propriété foncière considérée comme l'objectif ultime de toute procédure.

L'élevage et l'agriculture sont généralement deux activités menées séparément par des groupes de populations spécifiques. Cependant, elles restent complémentaires et liées en termes de gestion de l'espace. Cet avantage d'être un pays à vocation agro-pastorale suppose des changements dans les façons de voir, d'agir, de se projeter dans l'avenir. Cela nous amènera à pousser la réflexion suivante : comment se mettre d'accord pour gérer ensemble des espaces, des territoires, des ressources indispensables d'une part pour l'élevage et d'autre part pour l'agriculture ? Entendu que notre système d'élevage repose sur une utilisation extensive et mobile des ressources car l'équilibre dans l'alimentation du troupeau doit se trouver dans la complémentarité spatiale et saisonnière des différents parcours disponibles, plutôt que dans l'exploitation ciblée d'une zone donnée.

La gestion actuelle des ressources naturelles fait souvent l'objet de conflits entre usagers avec des conséquences parfois très tristes. Les textes réglementaires, notamment ceux régissant la gestion foncière, ne sont pas en phase avec la situation actuelle. Cette situation est caractérisée, en plus d'une démographie humaine et animale croissante et des besoins contrariés, par les effets du changement climatique, d'une superposition de logiques différentes (agricoles, pastorales, administratives...) sur une même ressource.

Au regard de ces constats, la problématique du foncier agropastoral mérite une réflexion plus approfondie pour susciter l'émergence de nouveaux systèmes de régulation foncière adaptés à nos réalités tchadiennes.

C'est dans ce contexte qu'en 2011, l'élaboration d'un projet de code pastoral fut envisagée par le Gouvernement tchadien. Ce projet, qui n'a pas abouti, avait pour vocation de garantir la paix sociale et d'améliorer les systèmes de productions.

En l'absence donc d'un cadre juridique approprié, la Plateforme pastorale du Tchad a facilité avec l'appui des différents Partenaires Techniques et Financiers notamment l'AFD, l'Union européenne, le FIDA et la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC), un processus d'élaboration d'une stratégie de développement pastoral pour l'ensemble du Tchad entre 2013 et 2016. Celle-ci offre une opportunité pour articuler pleinement les principes d'une gestion apaisée des ressources, une vision politique et stratégique de l'aménagement des espaces intégrant l'élevage pastoral et les autres activités d'exploitation des ressources naturelles renouvelables. Actuellement, l'opérationnalisation de cette stratégie nationale passe par sa déclinaison au niveau des provinces et cela est rendu possible avec l'appui du PASTOR.

En effet, une politique foncière intégrant de manière équitable les différents droits d'usages agricoles et pastoraux reste fondamentale pour la sécurisation de toutes les activités agropastorales permettant ainsi de développer l'économie nationale, de gérer durablement les ressources naturelles et de préserver la paix.

Notre attente pour le colloque c'est justement d'appréhender autant de situations similaires, de partager les expériences et les innovations dans l'élaboration des politiques de sécurisation et de gestion apaisée du foncier pastoral pour nous permettre d'alimenter notre réflexion et pouvoir prendre des décisions opportunes pour la sécurisation du foncier agro-pastoral au Tchad et dans les espaces régionaux impliqués dans cette rencontre.

Ce livret est destiné à chacun des participants, il constitue un recueil des textes préparatoires du colloque ainsi que l'ensemble des résumés des interventions programmées au cours de ces trois journées.

En souhaitant à tous des échanges riches qui nous permettent de formuler des orientations et des recommandations essentielles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques foncières innovantes et adaptées aux enjeux croissants et multiples de développement auxquels nous faisons face au Tchad, mais aussi en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Sur ce, je vous souhaite un très bon Colloque.

Table des matières

Avant-propos **5**

1. Contexte **11**

1.1 Le pastoralisme, activité essentielle des zones subsahariennes de plus en plus menacée 11

1.2 Fragilisation des logiques pastorales accélérée par la croissance de l'insécurité foncière 14

1.3 Insécurité civile une menace extrême pour la viabilité pastorale dans la sous-région 15

1.4 La prise en compte du foncier agro-pastoral dans les politiques publiques 17

2. Justifications de l'organisation du colloque régional sur le foncier agro-pastoral **19**

2.1 L'importance du partage des connaissances et des expériences 19

2.2 Les recommandations des parties prenantes régionales des 29-30 juin 2021 19

3. Les attentes de ce Colloque Régional sur la sécurisation du foncier agro-pastoral **21**

3.1 Objectif du colloque 21

3.2 Résultats attendus du colloque 22

4. Structuration du colloque, quatre axes de questionnement mis en débats **23**

4.1 Structuration d'ensemble du programme du Colloque 23

4.2 Journée introductive : diversité des enjeux et des politiques 24

4.3 Journée thématique : approfondir les expériences et partager les innovations 24

4.4 Journée de partage des travaux et des engagements 25

5. Les organisateurs de ce colloque **26**

5.1 Comité d'honneur 26

5.2 Comité d'organisation 26

5.3 Comité scientifique 27

6. Les participants et invités au colloque 28

7. Résumés des communications 30

Journée introductive : Diversité des enjeux et des processus des politiques foncières engagées 30

Journée thématique – Axe 1 : Processus d'élaboration des politiques foncières agropastorales 41

Journée thématique – Axe 2 : Statut des terres agropastorales et des communs pastoraux 54

Journée thématique – Axe 3 : Dispositifs de gouvernance responsable du foncier agropastoral 66

Journée thématique – Axe 4 : Mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs 75

1. Contexte

1.1 Le pastoralisme, activité essentielle des zones subsahariennes de plus en plus menacée

A l'échelle régionale, le pastoralisme, système d'élevage fondé sur la mobilité des hommes et des troupeaux, est un élément économique important dans les pays d'Afrique subsaharienne. Il assure environ 50 % du PIB agricole de certains États comme le Tchad, le Mali ou le Niger. Il joue aussi un rôle essentiel dans l'alimentation en produits animaux des marchés des villes sahéliennes et des grandes métropoles de la côte du Golfe de Guinée. Cependant, le pastoralisme se trouve de plus en plus confronté aujourd'hui à diverses formes de contraintes d'origines multiples et complexes, un contexte agroclimatique particulier mais également des compétitions pour l'accès aux ressources, tant entre éleveurs qu'avec les agriculteurs. Ces contraintes croissantes ont été relevées par la Déclaration de N'Djaména issue du Symposium ministériel régional sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens adoptée le 29 mai 2013 suivie par celle de Nouakchott sur le pastoralisme le 29 octobre 2013. Les réponses engagées à ce titre ont été davantage envisagées en termes d'appui à la santé animale et d'équipements en infrastructures hydrauliques et commerciales qui ont apporté des contributions essentielles au développement pastoral. Mais ces différents programmes ont peu abordé jusque-là la question sous-jacente des politiques publiques de gestion du foncier agro-pastoral, alors que celle-ci est au cœur des transformations du pastoralisme au vu des évolutions des contextes locaux et régionaux.

La situation du Tchad, pays qui constitue une des plus grandes régions d'élevage pastoral du continent africain (avec plus de 88 millions de têtes de bétail pour tous systèmes et espèces confondus), illustre bien ces réalités vécues par les pasteurs. Les potentialités pastorales de ce pays ont permis le développement d'une grande diversité de systèmes d'élevage. Ils ont en commun de valoriser de vastes superficies de ressources communes présahariennes, sahéliennes et soudaniennes (pâturages naturels, terres salées, vaine pâture des espaces cultivés après les récoltes, eaux de surface, points d'eau aménagés). Cette valorisation des ressources diverses et complémentaires parfois sous de grandes amplitudes n'est possible que grâce à l'organisation sociale de la mobilité des troupeaux par les sociétés pastorales avec des flux transfrontaliers importants suivant la saison.

Terroirs agro-pastoraux de la zone agricole dense du Niger, 2019

Alors que de nombreux travaux ont démontré les impacts positifs des systèmes mobiles, tant au plan économique qu'environnemental, les pasteurs éprouvent de plus en plus de difficultés à se déplacer au vu de la densification des espaces et aux entraves à la mobilité qui en découlent, ce qui occasionnerait de plus en plus de conflits d'accès aux ressources agro-pastorales. Pour autant, d'autres facteurs que la seule densité d'occupation de l'espace impactent également les conditions de mobilité de plus en plus critiques des troupeaux et leurs familles**. C'est un véritable faisceau de contraintes qui est à examiner dans chacun des contextes** socio-économiques et environnementaux des espaces valorisés par une grande diversité de systèmes pastoraux mobiles :

> **Le changement climatique** est souvent mentionné, il peut constituer un facteur aggravant dans la montée des contraintes (variabilité, température, évènements extrêmes, inondations, sècheresse…) conduisant les éleveurs à s'adapter par des mobilités exceptionnelles ;

> C'est surtout **l'accroissement démographique** qui induit l'augmentation massive de la pression des cultures au détriment des parcours naturels, des espaces permettant l'accès à l'eau, des aires de pâturages et des couloirs de passage. Cette dynamique est renforcée par la demande des marchés et le développement de l'agriculture entrepreneuriale et de l'agro-business. La saturation de l'espace

agro-pastoral pousse même une partie des agriculteurs sans terre à aller cultiver plus au Nord dans les zones pastorales jusque-là dédiées intégralement au pâturage ;

> **Le mauvais état des infrastructures pastorales hydrauliques, vétérinaires et socio-sanitaires dans les espaces pastoraux** met en relief un contraste saisissant avec l'augmentation du nombre d'animaux conduits par les éleveurs mais aussi par les agriculteurs. Alors qu'une véritable recomposition des espaces se produit dans les zones pastorales sahéliennes, les attentes des populations pastorales sont de plus en plus difficiles à couvrir par les Etats ;

> **Les changements de systèmes de culture** peuvent aussi parfois perturber fortement l'accès aux ressources pastorales. C'est particulièrement le cas quand on passe de systèmes de cultures annuelles de céréales pluviales à des cultures pérennes. On pourrait citer les plantations massives d'anacardiers en Côte d'Ivoire et au Ghana ainsi que le développement des vastes superficies de cultures annuelles en saison sèche, comme avec le *berbéré,* sorghos de contre saison au Tchad ;

> **L'évolution des modes de gouvernance des ressources** est très souvent à l'origine d'une insécurité prégnante au cours de la mobilité des communautés pastorales. Les instances coutumières qui assuraient la régulation de l'accès aux ressources sont souvent en perte de légitimité. Les instances mises en place à travers l'Etat et la décentralisation disposent de responsabilités encore peu définis en matière foncière et leur intégrité est souvent questionnée dans la gestion des différends liés à la transhumance ;

> **La remise en cause des liens sociaux** sédentaires/transhumants semble bien souvent en voie de fragilisation du fait de la violence de certains conflits et de l'instrumentalisation politique grandissante qui est faite des tensions liées à la transhumance ;

> Par répercussion à la pression agricole et des risques de conflits agro-pastoraux, les **périphéries des aires protégées** peuvent constituer encore des aires de replis pour les pasteurs. Mais cela soulève la question de l'interface entre élevage et faune sauvage et de l'intégrité des zones destinées à une protection intégrale de la biodiversité ;

> **L'extension rapide de très vastes zones de grande insécurité**, dominées aujourd'hui par des groupes armés insurrectionnels, soumises aux prélèvements d'un banditisme violent, voient se généraliser le vol de bétail, les prises d'otages des enfants, la circulation des armes et la guerre. Aussi l'assimilation est de plus en plus marquée dans les médias et chez certains décideurs entre pasteurs et insécurité. Cette violence croissante constitue un facteur majeur qui modifie

profondément l'occupation de l'espace et les relations entre les communautés agricoles et pastorales, sahéliennes et côtières ;

> Les Etats, face à de tels bouleversements, sont peu outillés au plan stratégique et règlementaires. Certains ne disposent que de législations anciennes et bien peu adaptées à ces dynamiques. D'autres ont bien engagé des réformes foncières qui sont plus ou moins abouties, et plus ou moins bien mises en œuvre dans les territoires.

La combinaison complexe de ces différents facteurs met sérieusement à mal la viabilité des systèmes agro-pastoraux au Tchad et dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle rend les mobilités plus risquées et plus difficiles à organiser, elle fragilise fondamentalement tout un secteur économique et amplifie les conflits entre agriculteurs et pasteurs, mais aussi entre pasteurs. Pourtant, le pastoralisme, par sa mobilité et ses aptitudes d'adaptation aux contraintes climatiques, demeure une activité indispensable, voire unique pour une mise en valeur pérenne de nombreuses zones arides comme pour des zones de faible fertilité des sols pour lesquelles la fertilisation organique devient un enjeu majeur. Au Tchad par exemple, on estime ainsi que 40 % de la population tchadienne tirerait l'essentiel de ses ressources de l'élevage pastoral.

1.2 Fragilisation des logiques pastorales accélérée par la croissance de l'insécurité foncière

En réalité, plus en profondeur derrière ces différentes contraintes aux origines diverses, les logiques pastorales en Afrique subsaharienne sont encore davantage fragilisées par la **déstabilisation des régimes fonciers historiques de gestion des pâturages et des espaces de parcours**. Ces questions se posent en raison de l'emprise pastorale sur la terre qui ne relève pas d'une mise en culture du sol.

De nature très temporaire, l'exploitation de l'herbe par la pâture imprime une empreinte beaucoup moins forte sur la terre. De ce fait, **les systèmes de tenure foncière pastorale ont été profondément affectés par les politiques foncières** qui, avec l'accroissement démographique et les crises écologiques, contribuent à la destruction des moyens d'existence de ces communautés pastorales.

Ces problématiques sont à nuancer bien entendu en fonction des pays et des zones notamment pastorales sahéliennes et agricoles soudaniennes avec, entre les deux, une grande diversité de situations agro-pastorales où les enjeux et la perception du foncier agro-pastoral diffèrent suivant les acteurs.

Le défi majeur aujourd'hui est de pouvoir mettre en place des dispositions juridiques adaptées aux espaces pastoraux et agro-pastoraux. Cette problématique a conduit

le CILSS et la FAO à organiser une rencontre régionale à Lomé au Togo en mars 2019 pour débattre de la gouvernance responsable des régimes fonciers agro-pastoraux dans l'espace CEDEAO et la protection des droits des communautés rurales. Cette rencontre a permis de formuler des recommandations en termes de cadres politiques et institutionnels régissant les régimes fonciers agro-pastoraux. Mais **le rapport entre le droit coutumier[1] et le droit positif n'a pas été abordé** alors que les usages pastoraux et la relation de pâture ont été justement mis à mal par le droit positif bien que dans plusieurs pays les politiques publiques actuelles aient récemment tenté de revaloriser le pastoralisme en ce sens.

Abreuvement du troupeau sur un puits pastoral en Mauritanie, 2018

1.3 Insécurité civile, une menace extrême pour la viabilité pastorale dans la sous-région

Aggravant largement cette situation de faible reconnaissance du foncier pastoral, le pastoralisme est confronté ces dernières années à **l'explosion de l'insécurité sur de très vastes espaces**. La **multiplication des zones d'insécurité** dans le Gourma (Mali, Burkina Faso, Niger), en RCA et dans le bassin du Lac Tchad met en lumière les risques d'un développement des conflits communautaires prenant directement à partie le pastoralisme mobile. Parallèlement, on note une médiatisation des conflits agro-pastoraux dans les pays côtiers et les espaces transfrontaliers qui va de pair avec **la multiplication des dispositifs législatifs de spécialisation et de délimitation exclusive des espaces et de restriction de la transhumance**.

[1] A travers la diversité des droits dits coutumiers, des droits locaux qui régissent pleinement l'accès aux ressources naturelles sur le terrain.

Un marché à bétail en période de transhumance au Nord du Bénin, 2020

De manière concomitante, on assiste ainsi au basculement dans la violence et l'insécurité de vastes zones de fort potentiel pastoral du Gourma, des zones humides du Lac Tchad et de la Komadougou, du Nord-Ouest du Nigeria, de la tristement célèbre zone des « trois frontières », alors que plusieurs pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest sont de moins en moins enclins à accueillir comme par le passé la transhumance en saison sèche. Chacun de ces espaces jouaient un rôle essentiel de repli et de sécurité stratégique pour les pasteurs lors des sécheresses. Face à cette montée de la violence associée aux sociétés pastorales, les décideurs de ces régions soudaniennes tendent à développer des politiques de régulation de plus en plus exclusives de la transhumance en défaveur de la pratique de la mobilité pastorale[2]. Certains vont jusqu'à promouvoir le *ranching* sous différents régimes fonciers (privatisation, gestion publique par les collectivités territoriales, etc.) comme alternative radicale à la transhumance.

Ces différents dispositifs législatifs sont présentés comme une solution définitive aux conflits dits « agriculteurs-éleveurs » et à l'insécurité qu'ils sont censés générer dans un contexte de forte médiatisation des tensions violentes prenant à partie les populations pastorales. **Cette montée des asymétries entre les politiques foncières**

[2] Loi relative à la transhumance et aux déplacements du bétail de 2016 en Côte d'Ivoire (créant deux types d'espaces de pâture : les zones d'accueil des transhumants relevant de la compétence de l'Etat d'une part et les zones de pâturage privées) ; Loi anti open-grazing dans les états fédérés du centre et du sud du Nigeria à partir de 2017 ; Plan National de transformation de l'Elevage au Nigéria lancé en 2019 qui vise à remplacer le pastoralisme par le ranching ; Arrêté relatif à l'identification de zones de ranching au Togo en 2020 ; Arrêté interministériel d'interdiction de la transhumance au Bénin en 2020 ; Arrêté portant organisation de la transhumance au Togo (et demande aux collectivités territoriales d'identifier des zones de ranching) ; Annonces répétés de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigeria de vouloir restreindre les transhumances transfrontalières.

pastorales des pays sahéliens et des pays côtiers est absolument critique face aux perspectives d'augmentation de la variabilité des pluies.

C'est plus largement **l'efficience à moyen terme du système productif d'intégration régionale** que constituent la transhumance et le commerce du bétail des pays du Sahel vers les pays côtiers que ces politiques peuvent mettre à mal. Particulièrement concernées et sensibles à ces questions, les organisations professionnelles des éleveurs et les organisations régionales comme la CEDEAO et le CILSS ont engagé un processus de dialogue annuel de haut niveau entre pays côtiers et pays sahéliens sur la transhumance apaisée. Ils ont aussi promu la formulation d'un Programme Régional d'Investissement pour le Développement de l'Elevage dans les Pays Côtiers. Une première rencontre décentralisée de ce type dans l'espace du bassin du Lac Tchad assortie d'une feuille de route s'est tenue en septembre 2019 à N'Djaména en République du Tchad. C'est cette rencontre qui a fait germer l'idée du présent colloque régional sur le foncier agro-pastoral inscrit initialement dans cette feuille de route pour 2020.

Dialogue, négociation, accords sociaux entre éleveurs au Niger, 2019

1.4 La prise en compte du foncier agro-pastoral dans les politiques publiques

Partant de ces constats, on est amené à dire que **la question foncière se trouve au centre des défis et enjeux d'accès aux ressources, aux droits et à l'espace**. C'est ainsi que plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont initié des réformes foncières et législatives (Niger, Mali, Mauritanie notamment, également Centrafrique). Ces réformes ont démarré depuis la fin des années 1990 et on peut aujourd'hui évaluer le cheminement de ces réformes et la portée des règlementations mises en place au

terme de processus d'études des régimes fonciers agro-pastoraux (Niger) et de larges concertations sur le territoire (Niger, Mauritanie).

L'analyse doit également considérer les institutions de gestion du foncier mises en place par ces textes (instances déconcentrées au Niger, structures de gestion décentralisée en Mauritanie et au Mali), leur pertinence et leur efficacité. Plus récemment, d'autres pays se sont lancés dans ces réformes foncières, comme le Tchad qui a engagé des concertations de novembre 2009 à décembre 2011 pour travailler sur un projet de Code Pastoral. Très inspiré du Code Rural du Niger, ce projet de texte introduit dans le circuit d'approbation (Gouvernement, ensuite Parlement) à la fin 2014, a rencontré de grandes difficultés lors du débat au Parlement, du fait des divergences de perception de certains articles. Le texte a été adopté par l'Assemblée Nationale mais finalement retiré au vu des oppositions manifestées par certains députés au regard de la mise en application d'un tel Code Pastoral. Face à un tel blocage et pour mieux s'affranchir d'une législation régissant le nomadisme et la transhumance qui date de 1959, plusieurs acteurs mobilisés par la plateforme pastorale du Tchad se sont alors lancés dans l'élaboration concertée d'une stratégie nationale de développement pastoral permettant d'orienter les actions et les aménagements des espaces agro-pastoraux en tenant compte de la diversité des systèmes d'élevage et des caractéristiques des agro-éco-systèmes régionaux.

Dans ces tentatives de construction de réglementations foncières, notamment dans les différentes orientations prises par les pays, on trouve une diversité d'outils, de formules et finalement de choix politiques. Chacun résulte d'une manière de penser le pastoralisme dans la dynamique des territoires : zonages et immatriculation foncière pastorale, reconnaissance des conventions locales, schémas d'aménagement foncier et/ou pastoral, limitation de la transhumance et/ou sédentarisation/fixation de l'élevage dans des ranchs, institutionnalisation du pastoralisme, conventions de pâturage (annuelles/pluriannuelles), groupements pastoraux, associations foncières pastorales de gestion collective des espaces pastoraux, régulation pastorale locale (pactes pastoraux), réduction des terres pastorales, privatisation des terres collectives… Cette diversité de choix politiques ouvre sur différents champs du possible et renvoie en partie à la singularité des trajectoires historiques des différents pays, complexifie la dynamique du pastoralisme à l'échelle régionale. Elle devra être questionnée dans le cadre de ce colloque.

Pour aller plus loin, par-delà la littérature et les études intéressantes, il est donc plus que nécessaire **de travailler directement avec les auteurs des travaux et surtout faciliter les échanges entre les acteurs des réformes, notamment les politiques, et les institutions et les représentants des pasteurs et des populations.**

2. Justifications de l'organisation du colloque régional sur le foncier agro-pastoral

2.1 L'importance du partage des connaissances et des expériences

C'est dans ce contexte qu'une rencontre régionale voire internationale autour de l'enjeu du foncier agro-pastoral, de la mobilité pastorale par le droit et dans les réformes foncières est envisagée.

Ce colloque régional s'inscrit bien dans ce **contexte du flou juridique autour du foncier agro-pastoral**. Il s'agit d'aller au-delà de simples recommandations sanctionnant souvent la fin des rencontres pour produire des connaissances sur le foncier agro-pastoral afin d'**aider les politiques à trouver un équilibre entre les mobilités nécessaires à la gouvernance pastorale et la définition officielle et éventuellement rigide des droits que suppose la sécurisation d'un titre juridique**. Reconnaître la légitimité des mobilités dans les droits d'usage liés aux nécessités pastorales (accès, passage, pâturage, abreuvement etc.) permet de **renforcer et d'adapter les droits positifs aux réalités des systèmes de production pastorale et par conséquent de sécuriser le foncier agro-pastoral**. Ce foncier agro-pastoral doit être assez flexible pour être adapté à la mobilité des troupeaux, tout en garantissant l'accès à des ressources incertaines. Ce colloque, au-delà des politiques à l'intérieur de chaque Etat, devrait aussi bien-sûr **aborder la question de la politique foncière qui s'intègre dans une perspective régionale** de gestion de l'élevage pastoral.

2.2 Les recommandations des parties prenantes régionales des 29-30 juin 2021

Suite au long blocage de cette activité en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, une réunion préparatoire a été organisée les 29 et 30 juin 2021. Elle a rassemblé à distance les principales parties prenantes des deux régions concernées notamment la CEDEAO, le CILSS, la CEEAC, les OPR et plusieurs partenaires techniques et financiers. Présidée par le Ministre de l'Elevage du Tchad, cette rencontre a confirmé la pertinence de ce colloque régional. Elle a débouché sur un certain nombre de recommandations qui ont amené à la présente version révisée de la note de cadrage. Cette rencontre préparatoire a également permis la discussion d'une feuille de route de préparation de ce Colloque Régional fixé en présentiel à N'Djaména en novembre 2021. Ce sont ainsi huit points de recommandations aux organisateurs qui ont été mis en avant à l'issue de cette rencontre :

1. Maintenir le thème de l'événement, dont la pertinence est confirmée par les institutions, depuis le Ministre de l'Elevage du Tchad jusqu'à la CEDEAO, à travers son Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural, en passant par le Secrétariat Exécutif du CILSS et les différentes institutions présentes (CTFD, FAO, CSAO SWAC/OECD…) ;
2. Renforcer le positionnement à mi-chemin entre évènement scientifique et partage des contextes et des pratiques des acteurs de la gestion du foncier agro-pastoral ;
3. Prendre en considération la richesse des débats en perspectives, au vu de la diversité des situations, comme de la progression des tensions socio-foncières et sécuritaires ;
4. Recentrer les ambitions de l'événement : plutôt que de viser la production d'une politique foncière en tant que telle, il s'agirait de produire et partager des connaissances qui puissent orienter la construction des politiques, alimenter l'élaboration d'un cadre harmonisé du foncier agro-pastoral au niveau régional et inspirer les acteurs des réformes foncières ;
5. Au-delà de la production d'instruments juridiques, aborder la question de la mise en œuvre effective des textes par les acteurs de la gouvernance ;
6. Mettre l'accent sur le renforcement des liens et des complémentarités entre systèmes agricoles et systèmes d'élevage, pour ne pas rester sur des options de séparation des espaces agricoles et pastoraux ;
7. Mettre en cohérence les travaux avec la vision prospective développée par la CEDEAO pour une vision partagée d'un pastoralisme mobile modernisé, plus intégré et soutenu par les acteurs des territoires ;
8. Intensifier la consolidation du budget pour s'assurer de répondre aux ambitions de la rencontre.

3. Les attentes de ce Colloque Régional sur la sécurisation du foncier agro-pastoral

3.1 Objectif du colloque

L'objectif général de ce colloque régional sur le foncier agro-pastoral est donc de partager les expériences et les analyses nationales et régionales avec les acteurs concernés par la problématique du foncier agro-pastoral, notamment les institutions publiques et les organisations professionnelles des éleveurs qui la plupart du temps entretiennent des positions différentes sur la question. Le colloque devrait surtout partager les travaux en cours et aider à **créer des connaissances autour du foncier agro-pastoral** pouvant servir de matrice des futurs textes innovants concernant les politiques publiques de sécurisation du foncier agro-pastoral à l'instar de ce qui est en train d'être développé par la Plateforme Pastorale du Tchad appuyée par le PASTOR .

Ce colloque devrait ainsi présenter les situations contrastées sur l'évolution des dispositifs législatifs et règlementaires et animer des échanges autour du foncier agricole rural en général et du foncier pastoral en particulier. A ce titre, les différentes options juridiques existantes et les expériences en cours dans les pays disposant d'une mobilité du bétail (transhumance, parcours), seront mises sur la table et discutées au regard des contextes (environnementaux, économiques, sociaux, politiques, cognitifs). Il sera donc question de :

> Partager les expériences et analyses des contextes nationaux et sous-régionaux, des politiques foncières et des innovations dans la gestion apaisée et durable du foncier agro-pastoral ;

> Produire des connaissances pour orienter les politiques publiques dans la sécurisation du foncier agro-pastoral ;

> Evaluer les impacts des réglementations nationales lancées depuis les années 1960 puis à leurs révisions plus récentes au niveau national : Code Pastoral de Mauritanie, Code Rural du Niger, Charte Pastorale et Loi Foncière Agricole du Mali, réglementation de la Transhumance au Togo, en Côte d'Ivoire et au Bénin, loi anti *open grazing* et instauration de ranchs pilotes au Nigeria, chartes foncières au Burkina Faso, etc… ;

> Evaluer le fonctionnement des institutions en charge de la sécurisation du foncier dans les différents pays de la sous-région ;

> Inspirer les acteurs de la relance des politiques foncières intégrant de manière équitable les différents droits d'usages agricoles et pastoraux dans la région (à l'intérieur des Etats et dans les espaces transfrontaliers) ;

> Accompagner les initiatives de dialogue transfrontalier pour définir une vision régionale et intégrée ainsi que des interfaces transhumances / aires protégées ;

> Formuler les recommandations opératoires à destination des politiques publiques, pour contribuer à la sécurisation du foncier agro-pastoral à l'échelle sous-régionale.

3.2 Résultats attendus du colloque

Les objectifs précédents sont traduits en six grands résultats précis attendus au terme de la rencontre :

1. **Une cartographie précise de la situation** tant factuelle que juridique des expériences nationales et régionales est réalisée ;
2. Les connaissances et propositions de stratégie et de démarche permettant d'orienter les politiques publiques dans la sécurisation du foncier agro-pastoral sont produites ;
3. Une déclaration politique impliquant les décideurs nationaux et régionaux dans le soutien à la sécurisation du foncier agro-pastoral est discutée et validée par les acteurs stratégiques ;
4. Une feuille de route mobilisant les acteurs clefs dans la mise en œuvre de la déclaration politique est élaborée par les OP et les institutions ministérielles représentées ;
5. Au terme de la rencontre, **un site internet met en accès libre l'ensemble des textes préparatoires**, des présentations, des synthèses des débats et des engagements des acteurs ;
6. Un enregistrement vidéo des présentations et des débats, destiné à être diffusé dans les universités des pays participants, est disponible.

Le projet de publication d'un ouvrage communiquant les présentations les plus abouties pourrait aussi être envisagé, il pourrait intégrer la cartographie de la situation factuelle et juridique de chaque pays participant.

4. Structuration du colloque, quatre axes de questionnement mis en débats

4.1 Structuration d'ensemble du programme du Colloque

Pour aborder pleinement les questions soulevées par ces analyses et alimenter de manière concrète les décideurs et responsables des politiques foncières des pays des deux régions, comme des instances sous régionales et des organisations de la société civile concernées, ce colloque se structurera autour de quatre axes principaux de partage des connaissances et de propositions d'amélioration des politiques foncières :

1. Processus d'élaboration de politiques foncières légitimes et légalisées ;
2. Statuts des terres agro-pastorales et des communs pastoraux ;
3. Dispositifs de gouvernance responsable du foncier agro-pastoral ;
4. Mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs.

Troupeau transhumant dans le nord de la Côte d'Ivoire, 2020

4.2 Journée introductive : diversité des enjeux et des politiques

La journée introductive du Colloque permettra de partager la diversité des enjeux et des processus des politiques foncières engagées dans les pays et au niveau régional. *Quels sont les enjeux sociaux, politiques, économiques et réglementaires actuels liés au pastoralisme dans les deux espaces régionaux ? Quels nouveaux défis se profilent face aux changements climatiques pour la sécurisation du foncier agro-pastoral ? Face à ces enjeux quelles sont les visions portées par la CEDEAO et la CEEAC pour une gestion durable et apaisée du foncier agro-pastoral ? Quelle trajectoire pour le Tchad ?*

4.3 Journée thématique : approfondir les expériences et partager les innovations

La journée thématique : Une fois rappelée cette diversité des situations agro-pastorales, des enjeux et des trajectoires engagées dans les deux régions, ce sont quatre axes de questionnement et d'innovations qui seront approfondis en quatre sessions en parallèle :

Axe 1 : Processus d'élaboration des politiques foncières agro-pastorales. *Quelles démarches et processus développer pour élaborer efficacement des politiques et instruments fonciers adaptés, reconnus et effectivement mis en œuvre par les acteurs dans les territoires ?*

Axe 2 : Statut des terres agro-pastorales et des communs pastoraux. *Quels statuts promouvoir pour une meilleure reconnaissance et gestion des terres pastorales communes et des terres agropastorales : statuts des couloirs de transhumance, des aires de pâturage, règles de vaine pâture, statuts des aires de repos, des espaces riverains des points d'eau et des marchés à bétail, reconnaissance des conventions entre éleveurs et agriculteurs pour développer l'association agriculture / élevage ?*

Axe 3 : Dispositifs de gouvernance responsable du foncier agro-pastoral *Quels dispositifs et institutions mettre en place pour une gouvernance responsable ? Quelles instances promouvoir pour une mise en œuvre effective et équitable des textes au plus près des usagers et des gestionnaires locaux, ainsi que pour une meilleure redevabilité des pouvoirs publics ?*

Axe 4 : Mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs. *Quels systèmes d'informations et de défense des droits par les usagers doit-on promouvoir ? Comment renforcer leur contribution à la meilleure défense de leurs droits et favoriser ainsi une gouvernance plus responsable du foncier agro-pastoral ?*

4.4 Journée de partage des travaux et des engagements

La journée de partage des travaux et de mise en perspective des engagements stratégiques et politiques. Le troisième jour du colloque permettra aux participants de partager les points essentiels à retenir des quatre sessions qui se seront déroulées en parallèle. Une dernière séquence procèdera à une table ronde conclusive et prospective. La clôture du colloque qui suivra fera lecture de la déclaration politique issues des échanges entre les ministres et les responsables régionaux.

5. Les organisateurs de ce colloque

L'organisation et la préparation de ce colloque mobilise trois instances : un comité d'honneur, un comité d'organisation et un comité scientifique.

5.1 Comité d'honneur

Le colloque est placé sous le Haut Patronage du Ministre de l'Elevage et des Productions Animales du Tchad (MEPA). Le Comité d'Honneur du colloque, présidé par le MEPA, est constitué des Présidents de la Commission de CEMAC et de CEDEAO, le Secrétaire Général de la CEEAC, le Secrétaire Exécutif du CILSS, le Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation du Tchad et des représentants de certaines organisations internationales (BM, FIDA, DUE, AFD, DDC, GIZ, BAD…).

5.2 Comité d'organisation

Le comité d'organisation est constitué des Responsables des Institutions en charge du Développement rural, des projets et programmes, de la société civile et des organisations professionnelles. Il est chargé de la mobilisation des ressources et de la gestion logistique et financière du Colloque.

Composition du Comité d'organisation (arrêté N°040/PR/MEPA/DGM/PASTOR/2020) **:**
Président : le Directeur Général du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
Vice-Président : l'Inspecteur Général du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
Rapporteur n°1: le Coordonnateur du PASTOR
Rapporteur n°2 : le Secretaire Executif de la Plateforme Pastorale du Tchad
Membres :

- le Directeur de l'Organisation des Professionnels de l'Elevage et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
- le Directeur du Developpement des productions, des Filières et de la Promotion des Industries Animales
- la Directrice de la Planification et de Renforcement des Capacités du MEPA
- le Directeur Général du Ministère en charge de l'Amenagement du Territoire, membre de la plateforme pastorale du Tchad
- le Directeur Général du Ministère de la Production, de l'irrigation, et des Equipements Agricoles, membre la plateforme pastorale du Tchad
- le Directeur Général du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, membre de la plateforme pastorale du Tchad
- INADES-Formation, membre la plateforme pastorale du Tchad
- le Coordonnateur du PRAPS, personne ressource
- le Coordonnateur du ProPad, personne ressource
- le Chef de mission de l'Assistance Technique Provinciale en appui au programme PASTOR
- le Chef de mission de l'Assistance Technique à la Maitrise d'Ouvrage du PASTOR
- la Délegation de l'Union européenne au Tchad

- l'Agence Française de Développement
- la société civile (CONFIFET, COPAFIB, AEN et CNCPRT)
- le Réseau des Journalistes pour l'Humanitaire et le Développement durable au Tchad (RJHDT)
- l'Observatoire sur le foncier au Tchad

5.3 Comité scientifique

Le comité scientifique est composé de chercheurs et d'experts qui ont été sélectionnés au niveau de la sous-région et au niveau international sur la base de leur profil. Leur rôle est de garantir la qualité scientifique des communications et des rapports des groupes de réflexion. Ce comité scientifique bénéficie du soutien du Comité Technique Foncier et Développement de l'AFD. A travers cet appui plusieurs membres du CTFD[3] spécialistes des questions foncières dans la région sont associés à la conception du programme de la rencontre.

Composition du Comité scientifique (arrêté N°040/PR/MEPA/DGM/PASTOR/2020) **:**
Président : Dr TATOLOUM Amane, Enseignant-chercheur à la FSHS, Secrétaire scientifique de l'Observatoire sur le Foncier au Tchad
Vice- Président : Dr SOUGNABÉ Pabamé, Socio-anthropologue, Chargé de recherches, AT PASTOR en appui à la PPT
Rapporteur n°1 : Bernard BONNET, Geographe, Agronome Zootechnicien, responsable du Pôle « Acteurs, Ressources et Territoires », Institut de Recherches et d'Applications des Methodes de developpement, France
Rapporteur n°2 : Dr MOUTEDÉ-MADJI Vincent, Enseignant chercheur à la FSHS, Chef de Département de Géographie ;
Membres :

- Dr DJIKOLOUM Benjamin, Juriste, Maitre de Conference,Vice-Président, chargé de l'enseignement à l'Université de N'Djaména
- Dr MBAINDINGATOLOUM FIDELE MOLELE, enseignant chercheur à la FSEA, Directeur Général du MEPA
- Dr ZAKINET Dangbet, Enseignant Chercheur à la FSHS, Directeur de la Recherche et de l'innovation au MESRI
- Dr REOUNODJI Fréderic Enseignant Chercheur à la FSHS, Directeur Général adjoint de l'Enseignement Superieur, de la recherche et de l'Innovation, MESRI
- Pr Youssouf MOPATE LOGTENE, Directeur de recherche, Directeur Général Adjoint de l'IRED
- Dr Olivier BARRIERE, Chercheur à l'Institut de Recherche et de Developpement, IRD/Departement sociétés et mondialisation, France

[3] Le CTFD apporte aussi une contribution financière à la participation de plusieurs intervenants et participants d'Afrique de l'Ouest ainsi qu'au financement du secrétariat technique du Colloque (finalisation du programme et de la note de cadrage, préparation des intervenants, production du document destiné aux participants, animation du Colloque et productions des documents finaux…).

- Dr Charline RANGE, chercheuse associée à l'UMR 8586 Prodig/ chargée de programme au Gret, France
- Dr Guillaume DUTEURTRE, Chercheur en économic et politiques d'élevage, CIRAD-Baillarguet, France
- Dr Hubert Ouédraogo, anthropologue et juriste, spécialiste des politiques foncières, Burkina Faso
- Dr Astou Diao Camara, Sociologue ISRA BAME, Coordinatrice PPZS, Sénégal
- Dr Boubacar Ba, juriste, Centre d'analyse sur la gouvernance et la sécurité au Sahel, Mali
- Pr Kossoumna Liba'a Natali, Enseignant Chercheur, Chef de Departement Géographie, Universté de Maroua, Cameroun

Troupeau en mouvement dans le Guéra au Tchad, 2020

6. Les participants et invités au colloque

Les participants au colloque sont prioritairement les acteurs ministériels, les organisations professionnelles pastorales (RBM, APESS, CONFIFET, COPAFIB, AEN…) et les organisations agricoles (ROPPA, CNCPRT…), chercheurs (structures nationales et régionales CORAF, LASDEL …), institutions de gestion du foncier (Code Rural du Niger, services techniques concernés dans les pays…), bailleurs de fonds, des organisations d'éleveurs et agro-éleveurs, des législateurs, des collectivités territoriales décentralisées principalement d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Sont également invités quelques participants de pays pastoraux qui ont mis en œuvre de manière récente et/ou innovantes des politiques du foncier agro-pastoral renouvelées dans le sens de la régulation négociée de l'accès aux espaces pastoraux et de gestion collective des parcours.

Les principaux partenaires techniques et financiers engagés dans la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djaména sont bien évidemment invités à cette rencontre.

Famille de pasteurs transhumants au Tchad, 2014

7. Résumés des communications

Journée introductive : Diversité des enjeux et des processus des politiques foncières engagées

Quels sont les enjeux sociaux, politiques, environnementaux, économiques et règlementaires actuels liés au pastoralisme dans les deux espaces régionaux ? Quels nouveaux défis se profilent face aux changements climatiques pour la sécurisation du foncier agro-pastoral ? Face à ces enjeux quelles sont les visions portées par la CEDEAO et la CEEAC pour une gestion durable et apaisée du foncier agro-pastoral ? Quelle trajectoire pour le Tchad ?

Dynamiques d'occupation de l'espace et implications pour la gestion du foncier dans l'espace des savanes d'Afrique Centrale

Dr Ankogui-M'poko Guy-Florent. *PRASAC, Directeur Scientifique*.

Problématique. Les dynamiques d'occupation de l'espace de savanes d'Afrique centrale observées ces trois dernières décennies, posent le problème de la gestion de l'espace rural, notamment celui du partage des ressources foncières entre ses usagers. En quoi ces dynamiques influencent-elles la gestion du foncier agropastoral ? Quelles en sont les causes, les manifestations et comment faire pour une meilleure gouvernance de ces espaces ?

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Cette communication est le résultat d'une revue bibliographique exhaustive, d'entretiens qualitatifs et des recherches de terrain en zone de savanes du nord de Centrafrique et du Cameroun, et du Sud du Tchad entre 2005 et 2020, dans le cadre des activités du PRASAC et d'autres initiatives. Dans ce cadre, un large panel d'acteurs directement et indirectement concernés par la problématique de la transhumance a été consulté.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Les dynamiques de l'occupation des espaces observées dans notre zone d'étude sont dues à diverses causes dont les changements climatiques ; la croissance démographique, l'insécurité et la non-prise en compte la mobilité du bétail dans les pays et entre pays. Elles ont pour effets l'entrave à la mobilité du bétail, l'augmentation des conflits d'accès aux ressources et la remise en cause de la vocation de certains espaces protégés.

Mots clefs Afrique centrale | Pastoralisme | Savanes | Gestion foncière | Ressources naturelles

Enjeux et visions de la politique de développement pastoral en Afrique de l'Ouest

Bio Goura SOULE
Assistant Technique auprès de la Direction de l'Agriculture et du développement rural du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, en charge des questions de l'élevage et du pastoralisme. A ce titre, outre le suivi des projets régionaux mis en œuvre, il travaille sur les instruments et outils de prévention et de gestion des conflits dont la compétition d'accès aux ressources naturelles, notamment le foncier constitue une des causes fondamentales. Avec la CEDEAO il anime la formulation d'une stratégie régionale pour une transformation maitrisée des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Problématique. Le pastoralisme se trouve à un tournant crucial de son développement en Afrique de l'Ouest. En dépit des mesures anticipatives déployées depuis 1998, le développement pastoral est de plus en plus confronté à de nombreuses difficultés liées à l'incomplétude des politiques publiques face à des phonèmes qui tendent à devenir structurel : changement climatique, boom démographique et du cheptel et insécurité des personnes et des biens. Ces phénomènes ont complexifié l'accès aux ressources naturelles, notamment au foncier tant dans les pays à vocation d'élevage mobile, que dans ceux considérés comme d'accueil. L'enjeu majeur aujourd'hui pour le développement pastoral est d'être confirmé dans sa vocation de système de production animale dont la viabilité dépend d'un accès sécurisé aux ressources naturelles en général et foncier en particulier.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Depuis la fin des années 1990, plusieurs pays se sont engagés dans la formulation et la mise en œuvre de nombreux instruments de politiques nationales de développement pastoral (code pastoral, code foncier, code forestier, code de l'eau et autres lois d'orientation agro sylvo pastorale et halieutique). Cependant ces processus n'ont pas permis de développer une vision commune qui semblait prévaloir sur le pastoralisme et on constate même une asymétrie croissante entre les politiques de certains pays sahéliens et certains pays côtiers d'accueil de la transhumance. En effet, l'absence d'une directive régionale sur le foncier, a fait apparaitre plusieurs approches de gestion du pastoralisme : sédentarisation, ranching, stabulation que tentent désormais, en rangs dispersés, de promouvoir les pays. Ces approches sont conçues pour sécuriser l'accès les éleveurs au foncier d'une part et réduire le rayon de la mobilité du cheptel, d'autre part. Mais de toute évidence, ces stratégies risquent à terme d'exacerber la compétition d'accès au foncier et corrélativement les conflits domaniaux.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Les politiques et stratégies nationale et régionale de développement pastoral, ne s'appuient pas

suffisamment sur une vision holistique de gestion des ressources naturelles, notamment du foncier. Tant au niveau national que régional, il est important d'inscrire le développement pastoral dans une politique globale de gestion des ressources naturelles. C'est ainsi que la CEDEAO a engagé un processus de formulation d'une stratégie régionale pour une transformation maitrisée des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Mots clefs Pastoralisme Règlementation Foncier

Conséquences du changement climatique sur l'insécurité foncière des éleveurs et implications pour l'adaptation des systèmes d'élevage au Tchad

Mian Oudanang KOUSSOU, Koffi ALINON, Ibra TOURE, Guillaume DUTEURTRE, Ahmed Mohamed NADIF

Les co-auteurs sont membres du consortium IRED/PPT/CIRAD en charge de la mise en œuvre du projet ACCEPT, un projet de recherche-action en partenariat (RAP) qui vise à contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens dans un contexte de changement climatique. La présentation proposée capitalisera sur les premiers résultats du projet obtenus depuis son lancement en janvier 2020.

Problématique. La position particulière de l'élevage pastoral mobile au regard du foncier est liée à la mobilité saisonnière des familles et des troupeaux. Cette mobilité, qui permet de faire face à la forte variation saisonnière des ressources fourragères et hydriques, nécessite des arrangements locaux avec les autres usagers du foncier. Or, ces arrangements locaux sont fragilisés par l'absence de cadre légal, par l'extension rapide des surfaces cultivées et par l'irrégularité des pluies liées au changement climatique. Afin d'accompagner l'adaptation des systèmes pastoraux à ce contexte, un premier bilan des connaissances a été réalisé. Il a souligné la très grande diversité des systèmes d'élevage, la fragilité des systèmes d'alimentation du bétail, et la complexité des mécanismes de prévention et de régulation des conflits. Pour affiner ce diagnostic et proposer des innovations, le projet a sélectionné 4 zones pilotes où sont conduites des actions de diagnostic et de co-conception d'innovations. Dans chacune des 4 zones, un diagnostic agropastoral a permis de mieux comprendre les spécificités locales. Dans le contexte Tchadien, le changement climatique ne se présente pas comme un bouleversement total mais comme l'imprévisibilité des chocs et des phénomènes climatiques intenses qui accentuent la carence de fourrages de qualité en saison sèche et début de saison des pluies. Il faut lier cette carence à l'expansion des fronts pionniers agricoles au détriment des terres de parcours. L'adaptation tant voulue face au changement climatique amène à moins viser les leviers biophysiques en-soi que les mutations socio anthropiques liées à l'effritement des conventions ancestrales d'utilisation commune des ressources.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'équipe pluridisciplinaire du consortium dispose d'experts confirmés travaillant depuis plus de 20 ans au Sahel et en Afrique de l'Ouest et centrale sur des thématiques de l'évolution des systèmes agropastoraux et des territoires d'élevage, sur le foncier rural et sur le développement d'outils de sensibilisation et de prévention des conflits. C'est l'ensemble de ces acquis, à travers la RAP, que l'équipe compte remobiliser pour accompagner les acteurs locaux à la co-élaboration d'outils d'aide à la décision (comités locaux de gestion des ressources et des espaces partagés, zonage à dire d'acteurs, conventions locales …) sur les zones d'intervention d'ACCEPT. L'analyse proposée se base notamment sur les expériences antérieures de certains chercheurs co-auteurs sur les 30 dernières années dans le contexte Tchadien, les études stratégiques du projet ACCEPT (février 2021), les résultats du diagnostic agropastoral (septembre 2021).

Principaux résultats et conclusions de la communication. Sur les différentes zones d'intervention, l'équipe s'attèlera avec les acteurs locaux à créer des cadres de concertation et d'échanges multi acteurs pour co-identifier des options et technologies afin d'innover sur : (i) Le lien entre changement climatique, modification de la disponibilité fourragère et conflits d'usage sur les ressources agropastorales est mis en évidence ; (2) Les orientations des interventions actuelles en matière de résilience au changement climatique des acteurs et surtout des éleveurs pastoraux doivent être questionnées pour ne pas accentuer des iniquités sources de griefs et d'instabilité.

Mots clefs Changement climatique | Systèmes d'élevage | Mobilité | Gouvernance des ressources agropastorales | Foncier agro-pastoral | Tchad

Conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique : repenser le phénomène

Dr. Saverio KRATLI
Rédacteur en chef de la revue Nomadic Peoples et chercheur/consultant indépendant sur le pastoralisme avec plus de 20 ans d'expérience. Spécialisé dans l'interface entre les populations, la science et les politiques, en particulier en Afrique subsaharienne. Auteur principal des premières directives du FIDA sur le développement pastoral (2018), du cadre d'orientation du développement pastoral publié par Misereor (2019), et du récent document de la FAO : Élevage pastoral, ou 'faire travailler la variabilité'. Auteur principal du rapport AFD/IIED 'Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne' (2020). Expérience de recherche au Niger, Tchad, Soudan, Kenya, Ouganda et Ethiopie. Achève actuellement un travail sur la gestion pacifique des ressources naturelles et la sécurité au Darfour, avec Tufts University (Boston).

Problématique. Conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique : Dans quelle mesure ce point d'entrée est-il utile et approprié pour analyser la problématique de gestion du foncier agro-pastoral ?

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Une étude documentaire portant sur un échantillon de 16 pays d'Afrique subsaharienne, comprenant une analyse documentaire, une analyse de la base de données ACLED sur les conflits violents et des entretiens à distance avec une série de parties prenantes.

Principaux résultats et conclusions de la communication. (1) Les résultats de l'analyse quantitative basée sur ACLED ne soutiennent pas le constat que le conflit entre agriculteurs et éleveurs ait augmenté plus rapidement que la tendance générale ; (2) L'analyse actuelle du conflit entre agriculteurs et éleveurs, et en particulier l'argument de la sécurité environnementale, n'explique pas pourquoi certains incidents s'intensifient alors que beaucoup d'autres sont réglés pacifiquement ; (3) Il faut ancrer le travail sur le conflit agriculteur-éleveur dans une compréhension solide et actualisée des systèmes pastoraux en relation aux transformations dans la conceptualisation du foncier.

Mots clefs Conflit-agriculteurs-éleveurs | Systèmes pastoraux | Changement climatique | Conceptualisation du foncier

Enjeux économiques et prospectives de développement des élevages en Afrique de l'Ouest

Guillaume DUTEURTRE
Chercheur au Cirad. Directeur de l'unité de recherche Selmet qui travaille au Sahel et en Afrique de l'Ouest sur le développement des systèmes pastoraux et agro-pastoraux

Problématique. La communication replace les questions foncières dans le contexte actuel de mutation rapide des économies agro-pastorales en Afrique de l'Ouest.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Cette communication rend compte d'un travail de construction de scenarios prospectifs sur l'économie pastorale. Ce travail s'est appuyé sur une revue de la littérature et sur un atelier participatif de construction de scenarios à dire d'experts.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Depuis 30 ans, la demande en produit animaux a bondi, tirée par la croissance démographique, l'augmentation du niveau de vie et l'urbanisation. Ce dynamisme de la consommation en produits animaux a partiellement profité aux élevages mobiles en raison de leur forte implication dans l'approvisionnement des marchés locaux et régionaux en viande rouge. Aujourd'hui, l'élevage domestique, qui est dominé par les systèmes pastoraux et agropastoraux, fournit près de 99% des 6 millions de tonnes de viande rouge

consommées dans la sous-région (FAO, 2020). Les circuits commerciaux en place ont permis d'approvisionner les grands centres urbains de la sous-région à partir des zones pastorales et agro-pastorales de l'intérieur. Cependant, la rapidité des mutations a aussi fragilisé ce positionnement. L'ouverture des marchés régionaux a favorisé l'arrivée de nouveaux concurrents. Les importations de viandes blanches et d'abats, et de produits laitiers, ont fragilisé la position stratégique des élevages mobiles sur ces marchés. La part de la viande rouge dans la consommation totale de viandes est par exemple passée de 67% à 49% au cours des 50 dernières années. De nombreux obstacles restent à lever pour sécuriser ces flux commerciaux et renforcer la compétitivité de la viande rouge issue de l'élevage extensif, face à la concurrence des viandes blanches locales et importées. De par la nature transfrontalière de ces flux, une grande partie des blocages se situent à un niveau régional. Plusieurs scenarios prospectifs peuvent être ébauchés dans ce contexte. Ils impliquent des choix politiques radicalement différents notamment sur la gestion du foncier. Certains de ces scenarios laissent entrevoir des situations de crises sociales et économiques dues à la marginalisation de l'élevage mobile face à l'émergence de nouveaux types d'élevage intensifs ou industriels. C'est le cas du scenario 1 « un pastoralisme malgré tout », du scenario 4 « Un agrobusiness de l'élevage » et du scenario 5 « Vive le poulet ». D'autres scenarios anticipent un développement plus harmonieux des territoires ruraux où les élevages mobiles apparaissent complémentaires des activités agricoles, et capables de fournir des produits de qualité. C'est le cas du scenario 2 « une transhumance apaisée/facilitée » et du scenario 3 : « un agro-pastoralisme rénové ». Ces 2 scenarios impliquent que soient mises en place des politiques volontaristes d'appui à la gestion de la mobilité et au commerce des produits locaux.

Mots clefs Prospective | Afrique de l'ouest | Pastoralisme | Chaines de valeur | Produits animaux

Comment construire un régime juridique (ou un cadre juridique général) intégrant le pastoralisme et les ressources communes ? Quel régime juridique du rapport à la terre et aux ressources qu'elle supporte ?

Olivier BARRIERE et Ivere TOGUEYAM

Olivier BARRIERE est chercheur à l'IRD sur la gouvernance territoriale par le droit négocié (au Sahel et en France) à travers la co-construction de projets de territoire pour une régulation territoriale légitimée et consentie par l'ensemble des acteurs territoriaux associant l'échelle nationale.

Ivere TOGUEYAM d'Inades-Formation Tchad est Juriste, Chargé du programme Plaidoyer, Communication et Capitalisation, Point Focal de la Plateforme d'Echanges

et de Promotion de l'Agriculture Familiale au Tchad, conseil et appui juridique sur la gouvernance des ressources naturelles.

Problématique. La question ici est celle du régime juridique cadre intégrant le pastoralisme et les ressources communes. Faut-il généraliser le droit de propriété comme la colonisation a tenté de le faire ? Faut-il plutôt adopter une voie différente en développant des régimes adaptés aux réalités socio-culturelles et suffisamment légitimes aux populations pour être effectifs ? L'enjeu du foncier est de répondre aux urgences écologiques actuelles et offrir les capacités d'adaptation aux aléas et changements climatiques tout en répondant à la sécurité alimentaire. On entre par la question du foncier agraire et du foncier pastoral dans celle de la viabilité des territoires. Nous argumentons sur une combinaison d'un régime de propriété pour le foncier urbain et un régime des usages pour le foncier rural pour parvenir à une gestion responsable des espaces et les ressources naturelles.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Olivier Barrière a commencé ses travaux sur la question foncière en 1995 sur le delta intérieur du Niger au Mali, pour la réalisation d'une thèse portant sur le foncier-environnement, voir l'ouvrage Un droit à inventer, ed. IRD (pdf en accès libre en ligne). L'approche en anthropologie juridique a nécessité une véritable transcription des régimes endogènes, dits coutumiers, pour une mise en relation de la légalité aux légitimités locales (étude du pluralisme juridique). Du Mali la poursuite de la recherche sur le foncier s'est faite au Sénégal, Tchad, Rwanda, et France (Cévennes) et Maroc (Haut Atlas), … jusqu'à présent. Ivère Togueyam tire son expérience des appuis du Projet d'Appui à la Filière Bovine (PAFIB) et les appuis juridiques aux acteurs de la filière bovine au Tchad ; l'appui méthodologique pour la sécurisation du foncier pastoral en lien avec les activités d'aménagement de l'espace agro-pastoral dans le Moyen Chari et le Mandoul (PASTOR Tchad) ; l'appui au développement d'une stratégie de sécurisation du foncier agropastoral à l'intention de la plateforme pastorale et des acteurs concernés dans le Fitri (PASTOR Tchad) ; l'appui à l'élaboration de chartes pastorales en adéquation avec la législation et la réglementation nationale régissant la GRN au Tchad (PRAPS-Tchad) ; ses multiples appuis aux populations relatifs à la gouvernance inclusive et à la prévention et gestion des conflits d'utilisation des ressources naturelles, les appuis en analyse critique des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des espaces et des ressources naturelles ; les acquis de la formation en droit international et comparé de l'environnement de l'Université de Limoges.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Un décryptage de la question foncière : significations et préconisations. Comment penser un régime juridique en se décolonisant de la pensée juridique occidentale. Il faut penser un droit foncier tchadien pour le Tchad, un droit foncier nigérien pour le Niger, etc. Enfin, le fond de la question est celui du pastoralisme, comment le sécuriser dans l'espace, dans

le cadre d'un code foncier ou d'un code rural ; quel régime de droit pastoral est à développer ? Nous présenterons les contours de cette question essentielle du rapport à la terre en s'interrogeant sur la façon de dépasser un foncier agraire en présentant des pistes pouvant servir à l'invention d'un régime juridique adapté aux réalités agropastorales, culturelles et environnementales dans une perspective de viabilité des territoires.

Mots clefs Régime juridique Terre Ressources Foncier Pastoralisme

Quels enseignements tirer de l'analyse des textes de réglementations nationales de la transhumance dans les pays CEDEAO ?

Alain SY TRAORE. *DADR/CAERE/CEDEAO*

Problématique. Cette intervention s'intéresse à trois éléments d'analyse de la question de la sécurisation du foncier lié à la transhumance dans les pays de la CEDEAO : (i) Un bref aperçu des systèmes d'élevage non sédentaires dans les pays de la CEDEAO ; (ii) Un examen de la réglementation de la transhumance dans les pays de la CEDEAO ; (iii) Les défis et les perspectives de la règlementation de la transhumance.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. En 2020, la CEDEAO a conduit un travail d'évaluation de l'efficacité du cadre réglementaire régional régissant la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Cette évaluation approfondie s'intéresse aux acquis et insuffisances de la mise en œuvre des instruments juridiques et opérationnels du cadre réglementaire régional, ainsi qu'aux causes profondes du faible respect de l'application de celui-ci (y compris les législations nationales sur le pastoralisme). Elle a permis d'identifier et cerner les gaps, sources d'inefficacité, dans la mise en œuvre du cadre réglementaire régional et des législations nationales en vue d'une éventuelle renégociation ultérieure de ces textes.

Principaux résultats et conclusions de la communication. L'analyse mettra en lumière deux grands éléments, les défis et les perspectives pour une amélioration du cadre de la réglementation du foncier agro-pastoral dans la région : (i) Les défis de la règlementation : Assurer un accès équitable aux ressources foncières aux différents usagers en général et aux éleveurs en particulier dans un contexte de croissance démographique soutenue, de fortes variabilités et de changement climatiques ; Assurer une bonne gestion des ressources dégradées : forestières, pâturage ; (ii) Les perspectives : Finaliser et faire adopter la direction régionale sur le foncier ; Doter la région d'un plan directeur d'aménagement et de gestion des ressources naturelles ; Doter la région d'une stratégie pour une transformation maitrisée des systèmes d'élevage mobiles.

Mots clefs Politique foncière Réglementations nationales et communautaires Echanges régionaux

Enjeux et visions pour une politique foncière agro-pastorale renouvelée en RCA

Honorable YANDOCKA Ephrem Dominique, NDUI YAMBELA Conseiller Politique du PAN, Honorable KNGUERE Erneste, Mme Chantal DJEBEBE, M. NODJITOLOUM Bruno, M. Max YAKARA, M. Ruffin MEWAN, Dr KPAWILINA- NAMKOISSE, M. Paul DOKO, M. NGAÏSSONA TOUADOKA Silvère, Dr. Etienne Abdallah NGUERTOUM, Dr Marie Noëlle MBAÏKOA, M. Nestor WALIWA, M. Awal MAHAMADOU, Mme Marie BELLHA, M. Brice EKOMO, M. Denis NGUEMO Denis, M. Achille BAKAMBA, Dr Domitien GBAMANGOU-MOKONDJI, Dr Paterne Esperance MBOUZO-FAGA, M. Amadou BI-FARIKOU, M. Shehou OUSMAN

Une Délégation de parlementaires, de hauts responsables de plusieurs Ministères Primature, Affaires étrangères, Urbanisme Réforme foncière de la Ville et de l'Habitat, Agriculture et Développement Rural, Elevage et de la Santé Animale, Eaux Forêts Chasses et Pêches et des agences, ainsi que des Agences Centrafricaines du Développement Agricole (ACDA) du Développement Elevage (ANDE) ainsi que des Professionnels de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) a engagé un processus de réflexion préparatoire au Colloque. Grâce à un appui d'ENABEL/RCA cette délégation centrafricaine s'est engagée dans la préparation du Colloque et prévoit d'élaborer et de mettre en œuvre de sa feuille de route portant la réforme de sa politique de gestion sécurisée et apaisée du foncier agro-pastoral.

Problématique. Depuis 2007 les pouvoirs publics se sont engagés dans l'élaboration concertée et participative à l'issue des Etats généraux du développement rural d'un projet de Loi portant code foncier agro-pastoral. Ce n'est que fin 2016 que le projet de texte a été examiné, amendé puis adopté par le Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres Ordinaire du 15 juin 2017 a adopté le texte de loi. (Notification de la décision au MADR par courrier N°077/ MSGGCRIRSEPP /DAB. du 23 juin 2017). Le Conseil Economique et Social a porté un avis favorable assorti de 2 recommandations : Stricte application de cette loi une fois adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République ; Vulgarisation de la loi pour une large diffusion dans toutes les régions du pays.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Les évènements politiques au cours des dernières années ne sont pas étrangers au retard accumulé dans ce processus de réforme de la politique nationale. Sans doute, plus qu'ailleurs encore le besoin d'un dialogue approfondi et élargi est crucial sur la question particulièrement délicate du foncier agro-pastoral et des relations agriculture

élevage pour élaborer une politique foncière adaptée et largement reconnue par les acteurs.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Une relance du dialogue est plus que nécessaire tant au niveau parlementaire que des acteurs techniques et professionnels pour renforcer le portage social et politique de ce texte. Apporter des améliorations à ce projet de texte, préparer également des propositions de décrets d'application qui doivent se nourrir des expériences de plusieurs pays qui ont engagé ces processus de révision de leur cadre réglementaire en matière de gestion du foncier agro-pastoral. Enfin en RCA des expérimentations existent auxquelles les Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les acteurs locaux prennent part pour favoriser le dialogue agriculteur éleveurs et accompagner des formes de gestion négociée du foncier.

Mots clefs Foncier agro-pastoral | Politiques publiques | Association agriculture-élevage

Enjeux et visions pour une politique foncière agro-pastorale renouvelée au Tchad

Une équipe d'expertise collective tchadienne intégrant les organisations pastorales, les ministères de l'élevage, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et des universitaires tchadiens.

Une démarche d'animation a été engagée par la Plateforme Pastorale du Tchad pour que ce colloque soit mis à profit pour infléchir la trajectoire de réforme foncière qui peine à progresser. Au-delà de la participation au Colloque sur le foncier pastoral, un travail préparatoire est nécessaire en amont, permettant d'animer la réflexion des participants du Tchad sur les questionnements spécifiques au cadre tchadien, puis également en aval pour stimuler une relance du processus de dialogue politique et introduire des innovations juridiques pertinentes issues du partage des connaissances facilité par le Colloque.

Problématique. La Plateforme pastorale du Tchad s'est constituée sous l'impulsion de la société civile tchadienne lors de la clôture du séminaire sur le développement pastoral de mars 2011. Parmi les orientations dont elle doit s'assurer de la mise en œuvre au-delà des déclarations, figurait l'aboutissement du projet de Code pastoral. Réunissant avec les OP pastorales, les Ministères concernés de l'Elevage, de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, ainsi que les partenaires techniques et financier la Plateforme œuvre dans cette direction en tentant de surmonter les obstacles nombreux pour parvenir à l'intégration de la sécurisation du foncier agro-pastoral dans un cadre législatif et juridique rénové et adapté.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. La Plateforme pastorale avec l'appui de ses partenaires a soutenu la relance du processus législatif du projet de Code Pastoral du Tchad, dont la promulgation n'a pas abouti faute d'un véritable consensus au plus haut niveau de l'Etat. Au vu de l'impasse législative, la Plateforme Pastorale a soutenu le développement de la voie stratégique. Un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Pastoral (SNDP) s'est engagé de 2013 à 2016 pour l'ensemble du pays, intégrant les questions de sécurisation foncière et de gestion concertée de l'aménagement pastoral et agro-pastoral.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Dans l'accompagnement de ce processus préparatoire au Colloque et de suivi de la feuille de route qui pourra en découler pour le Tchad, l'expertise mobilisée par la Plateforme pastorale aura pour missions. i. Une analyse et une présentation des questionnements sur l'amélioration de la politique foncière nationale agro-pastorale sont produites collectivement en amont de la tenue du colloque sont faites ; ii. Les différents axes de questionnement identifiés, documentés, développés et débouchant sur une proposition de feuille de route sont réalisés ; iii. Les premières étapes de la feuille de route, validées par les instances nationales et mises en œuvre dans les 18 mois suivant le Colloque régional sont franchies.

Mots clefs Foncier agro-pastoral | Dialogue entre acteurs pour la construction de politiques publiques légitimes et légalisées | Association agriculture-élevage

Journée thématique – Axe 1 : Processus d'élaboration des politiques foncières agropastorales

Quelles démarches et processus développer pour élaborer efficacement des politiques et instruments fonciers adaptés, reconnus et effectivement mis en œuvre par les acteurs dans les territoires ?

Les politiques de sécurisation du foncier pastoral sont-elles à la hauteur des enjeux liés à la recomposition des espaces ruraux ?

Pr. Oussouby TOURE
Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest ; expert chargé de l'analyse des conflits pour améliorer la compréhension du contexte de la zone sahélienne par la FAO ; identification des scénarii de conflits ; appui à la mise en œuvre d'une approche de programmation et de gestion sensible aux conflits.

Problématique. Enjeux de la réforme du foncier agro-pastoral dans un contexte de recomposition des espaces ruraux et de montée des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ; Défis posés par l'application des législations et réglementations relatives à la mobilité du bétail.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Conduite depuis 1998 de plusieurs missions d'appui à la formulation et à l'évaluation de législations sectorielles dédiées à l'élevage et au pastoralisme (Niger, Tchad, Guinée Conakry, Sénégal). Accompagnement du RBM dans la réalisation de chantiers consacrées à la sécurisation de la transhumance transfrontalière et la promotion du dialogue multi-acteurs à différentes échelles en Afrique de l'Ouest.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Focus sur la nécessité pour l'ensemble des acteurs interpellés par la problématique de la sécurisation foncière agro-pastorale de prendre conscience de l'enjeu de l'amélioration de l'appropriation de la réglementation régissant la mobilité du bétail ; Insistance sur le fait que par-delà la réglementation, une grande attention doit être accordée à d'autres leviers d'action des politiques publiques (allocation des ressources publiques, pression démographique et foncière, mobilité aux frontières, politiques commerciales, accès au conseil agricole, etc.).

Mots clefs Foncier agro-pastoral | Espaces ruraux | Accès aux ressources naturelles | Transhumance transfrontalière | Réglementation | Politiques publiques | Conflits

Que retenir des trajectoires des politiques de sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest et du Centre ?

Bernard BONNET, *Chargé de programme développement pastoral, pôle Acteurs Ressources et Territoires de l'Iram*

Problématique. L'évolution récente du cadre des politiques publiques se traduit par un soutien marqué aux systèmes pastoraux dans les plus grands pays pastoraux d'Afrique sahélienne comme le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Tchad. Dans ces pays, s'observe une trajectoire d'évolution importante des perceptions et une prise de conscience assez générale des États, de leurs partenaires financiers. L'engagement d'une large part de la société civile est aussi une caractéristique de ces dynamiques de réforme des réglementations du foncier agro-pastoral. Cette présentation s'intéressera à la compréhension des enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux du pastoralisme sahélien, ainsi que des jeux d'acteurs qui ont favorisés l'avancement ou le blocage de ces processus de rénovation des politiques foncières en lien avec le pastoralisme mobile.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Dans le cadre d'un travail réalisé pour le Comité Technique Foncier et Développement en 2020, une analyse comparée de ces dynamiques a été menée sur trois pays traversés par la mobilité pastorale : le Niger, le Tchad et le Nigeria.

Principaux résultats et conclusions de la communication. On s'interrogera sur les facteurs d'émergence et d'évolution des politiques de développement pastoral incluant le foncier (sécheresses, mobilisation des organisations pastorales, etc.). Quelques points d'analyse comparée de ces trois trajectoires seront mis en évidence : (i) La transition foncière est engagée de manière assez différente dans ces trois contextes avec une asymétrie croissante entre les politiques foncières du Niger et du Nigeria ; (ii) Le rôle et la responsabilité de l'Etat dans l'anticipation et la gestion de la transition foncière ; (iii) L'importance des liens sociaux intercommunautaires dans l'absorption de la pression à la terre et dans la conflictualité des rapports aux ressources pastorales ; (iv) Le rôle majeur des coalitions, des synergies d'acteurs notamment de la société civile pour assurer un portage politique de ces réformes ; (v) La question de la mise en œuvre effective des nouvelles réglementations, à travers la mise en place d'instances foncières déconcentrées et des modalités de contrôle de la bonne application des textes et de la gouvernance responsable de l'accès aux ressources.

Mots clefs Foncier pastoral | Politiques publiques de développement pastoral | Systèmes pastoraux | Mobilité des troupeaux

L'évolution de la politique du foncier pastoral au Niger (1990 – 2019)

Sambo BODE
Maitre de conférences et Responsable de l'Unité de Recherches et d'Analyse sur le Pastoralisme, Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'Université Abdou Moumouni de Niamey/Niger

Problématique. Au Niger en dépit des avancées significatives qui sont enregistrées en matière de politique du foncier rural (plusieurs textes dont la loi sur le pastoralisme, adoption des schémas fonciers régionaux et la politique foncière nationale), des contraintes majeures persistent quant à l'affirmation du foncier pastoral dont les enjeux et défis entre acteurs remettant souvent en cause les acquis d'un long processus.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'analyse est construite sur la base de la capitalisation de l'expérience sur les données de suivi des activités du code rural, des travaux d'études et recherches par exemple l'évaluation des 20 ans du processus. Les apports des travaux du processus en 2014, des séries ateliers ayant abouti à la formulation de la politique foncière de 2014 à 2018 ont été intégrés.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Au Niger ce sont des réflexions ayant débouché en 1993 par l'adoption de la loi organique définissant les principes d'orientation qui devait être le Code Rural. Si cette loi a été un tournant décisif pour la gouvernance foncière au Niger, il n'en demeure pas moins qu'elle n'a pas été assez significative pour garantir la protection des droits fonciers des pasteurs qui se sentent en insécurité foncière. Un des enjeux majeurs aujourd'hui est que plus d'un quart de siècle après l'adoption de cette loi, trois systèmes juridiques coexistent en matière de gestion foncière : le système coutumier, le système formel classique et le Code rural. La décentralisation a en outre donné un rôle aux collectivités territoriales dans la gestion foncière. Par ailleurs, l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme constitue une avancée significative en matière de reconnaissance des droits des pasteurs. L'ensemble de l'arsenal juridique foncier du pays, a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'étude-bilan des 20 ans en 2013. Cette étude a été le déclencheur d'une grande dynamique et d'un nouveau regain d'intérêt par rapport aux questions foncières dont le foncier pastoral. Le dernier tournant fut la convocation des États Généraux sur le Foncier Rural en 2018 et tout récemment l'adoption de la politique foncière rurale nationale donnant ainsi un dynamisme au processus. Le financement et la pleine fonctionnalité des commissions foncières constitue un autre goulot d'étranglement.

Mots clefs Niger | Code rural | Foncier pastoral | Politique foncière

La sécurisation foncière dans la vallée du fleuve Sénégal

Omar FEDIORE
Expert en Gestion des ressources naturelles et foncières de l'Assistant Technique GEOFIT/IGNFI à l'Unité de Gestion du Projet AIDEP/SAED/SENEGAL
Appui aux collectivités territoriales de la moyenne vallée du fleuve Sénégal pour la mise en œuvre des outils de sécurisation foncière dans le cadre de la formalisation des titres d'affectation des agriculteurs et des éleveurs.

Problématique. Les politiques agricoles et les transformations, sur le terrain, des agricultures sénégalaises (diversification, intensifications locales, extension des terres, cloisonnement de périmètres, etc.) transcendent les découpages communaux par exemple, alors que les réserves forestières y forment des enclaves. L'élevage transhumant, essentiellement extensif et basé sur différentes formes de mobilités spatiales saisonnières, est mis en question dans cette nouvelle configuration spatiale. Déjà fragilisé par la fermeture de l'espace lié à l'extension des surfaces cultivées, l'élevage extensif risque de se heurter, à terme, au fractionnement des territoires et des modes de gestion locale des ressources pastorales (pâturages et eau) qu'induit la communalisation intégrale (Acte 3 de la décentralisation). Parallèlement, le transfert de compétences plus nombreuses aux maires peut autant favoriser une meilleure gestion des ressources pastorales et des relations entre agriculteurs et éleveurs qu'amplifier la marginalisation des éleveurs, selon les localités. Dans un tel contexte, la sécurisation du foncier pastoral apparait comme l'unique alternative pour protéger les droits des éleveurs dans les espaces à forte vocation pastorale.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Projet Agriculture Irriguée et Développement Economique des territoires ruraux de Podor (AIDEP) dans sa composante appui à la sécurisation du foncier de 10 communes du département de Podor. Le projet est financé par l'AFD. Les activités ont démarré en 2016 et sont en cours.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Le projet AIDEP appuie les communes dans la sécurisation foncière, à travers une démarche de formalisation des titres d'affectation, avec l'utilisation d'outils adaptés (dossier foncier, registres, Système d'Information Foncière (SIF) etc.). La formalisation foncière des terres du Walo (Zone agricole) a été réalisée et se poursuit avec une démarche et une méthodologie bien définie pour les terres à usage agricole. Aujourd'hui, la formalisation foncière dans le Diéri (zone d'élévage) déclinée dans les objectifs du projet, s'est orientée vers une nouvelle approche qui tend vers la mise en place de zones de mise en défens afin de sécuriser le foncier pastoral en lien avec l'application POAS et des autres outils fonciers

Mots clefs Formalisation foncière Système d'Information foncière (SIF) Plan d'occupation et d'Affectation des sols (POAS)

Quels enseignements de l'expérience de l'élaboration du Code Rural et de la Politique Foncière Rurale du Niger ?

Vincent BASSERIE et Issa OUSSEINI

Vincent Basserie est expert de SalvaTerra en politiques foncières rurales, chef de l'équipe de formulation de la Politique Foncière Rurale du Niger, actuellement assistant technique pour l'élaboration de la réforme foncière agricole guinéenne.

Issa Ousseini est enseignant-chercheur, Université AM de Niamey, Département de Géographie (actuellement en retraite), membre du comité scientifique du Code Rural, recherches focalisées sur la gestion conservatoire des ressources naturelles (eaux, sols, végétation), membre de l'équipe de formulation de la Politique Foncière Rurale du Niger.

Problématique. Comment le Niger a-t-il élaboré successivement pendant 25 ans de nombreux textes législatifs et réglementaires - le Code rural – mettant en place un mode original de gestion décentralisée et locale du foncier agro-pastoral ? Comment et dans quelles mesures a-t-il été possible d'élaborer consensuellement une réforme globale de ce système mis en œuvre depuis un quart de siècle ?

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Cette analyse se base (i) sur le fait que l'un des deux intervenants est membre du Comité scientifique du Code rural depuis 20 ans et (ii) que les deux intervenants sont les auteurs principaux de la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN) adoptée en septembre 2021.

Principaux résultats et conclusions de la communication. L'expérience du Code Rural du Niger a été conduite par une administration de mission rattachée au Ministère de l'Agriculture mais très inclusive des différents acteurs de la gouvernance foncière quant à ses activités. Deux axes stratégiques ont été menées concomitamment de façon assez réussie : i) l'édification institutionnelle des commissions foncières en charge de la gestion du foncier et des ressources naturelles et ii) le développement de l'arsenal législatif et règlementaire utile à leur action. Le système produit a une couverture quasi intégrale des différentes subdivisions territoriales du pays. Les différents outils de sécurisation, d'aménagement et de gestion du foncier et des ressources naturelles sont bien étoffés et rodés. Pour autant, des insuffisances dans le fonctionnement de l'offre de services soulignent les limites d'une évolution sans projections sur le long terme. Ce constat a commandé l'engagement du processus d'élaboration de la politique foncière rurale depuis 2018. Élaborée dans le cadre d'une démarche participative et itérative, la PFRN a introduit des évolutions significatives du système de gouvernance foncière, au détriment des

intérêts de certains acteurs, sur la base d'argumentations solides. Toutefois, un axe central - la création d'un domaine communautaire - destiné à mettre en place une gestion locale et multi-acteurs des ressources agro-pastorales partagées, s'est heurté à l'opposition des organisations d'éleveurs, pour lesquels il avait pourtant été pensé. D'autre part, les décideurs étatiques sont restés quelque peu insatisfaits des précautions formulées quant à la gestion des domaines public et privé de l'Etat, parce que perçues comme des freins aux investissements privés.

Mots clefs Politique Foncière Rurale | Démarches participatives | Ressources partagées | Code Rural | République du Niger

Dynamique des activités agricoles et pastorales dans la vallée du Mandoul au Tchad : quelle politique foncière innovante imaginer pour un pâturage apaisé ?

Frédéric REOUNODJI

L'intervenant est Géographe-aménagiste, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djaména, actuellement Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Ses travaux de recherche abordent en particulier les questions liées à l'aménagement de l'espace et la gestion ressources naturelles, en particulier la problématique de sécurisation des systèmes pastoraux et l'approche de gestion concertée des ressources pastorales.

Problématique. Depuis une trentaine d'années, les ressources de la vallée du Mandoul sont soumises à une forte pression agricole et pastorale sans précédent, sous l'effet de la croissance démographique et de l'expansion des activités agricoles et pastorales, pression accentuée de nos jours par l'arrivée massive des réfugiés, chassés par la crise politico-militaire centrafricaine. Alors que l'augmentation de la pression sur les ressources suscitent beaucoup d'enjeux et alimentent de vives tensions entre les différents usagers en compétition sur les ressources de la vallée, la question posée est de savoir quelles sont les modalités d'accès et d'exploitation des ressources naturelles, compte tenu de la diversité des acteurs et de leurs pratiques ? La présente communication porte sur la dynamique des activités agricoles et pastorales dans la vallée du Mandoul. Elle vise à analyser les pratiques d'exploitation des ressources naturelles par les différents acteurs pour appréhender les problèmes de cohabitation soulevés par ces pratiques.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Le présent article est le résultat des entretiens menés dans le cadre du projet d'appui à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles appuyé par la FAO, visant à soutenir le processus d'élaboration du Code pastoral. Le travail s'appuie sur une méthodologie qui met l'accent sur la capitalisation des données existantes. Ces

données sont complétées et actualisées lors d'une récente étude commanditée par le projet Accept et portant sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits (Pabamé et Réounodji, 2020).

Principaux résultats et conclusions de la communication. Les résultats montrent une forte concentration humaine dans la zone d'étude, due principalement à l'afflux des transhumants arabes et peuls, dont plusieurs se sédentarisent, et l'installation récente des Tchadiens et des réfugiés chassés par la crise centrafricaine. L'augmentation de la pression sur les ressources et la dégradation des potentiels de production qui en résultent, donnent lieu à une compétition quasi-permanente entre les acteurs pour l'accès aux ressources. Les modalités d'accès à la terre sont dictées par le désir de contrôler l'espace et les ressources-clés, notamment par des communautés autochtones. D'un côté, ces pratiques donnent lieu à l'obstruction des couloirs de transhumance, à la mise en culture des aires de séjour des pasteurs et la délimitation des espaces en bordure des points d'eau pour le maraîchage. De l'autre côté, la recherche des pâturages et des points d'eau d'abreuvement à travers des interstices difficilement franchissables occasionne de nombreux dégâts d'animaux sur les cultures et les récoltes, objets de fréquents affrontements entre cultivateurs et éleveurs transhumants. Face à cette situation préoccupante (rareté des ressources, contrôle foncier, conflits), l'approche proposée est de promouvoir la concertation et la négociation entre les acteurs, en soutenant leurs capacités à faire émerger des accords sociaux négociés et des innovations institutionnelles stables (codification des pratiques ou règles locales consensuelles).

Mots clefs Dynamique | Agriculture/élevage | Ressources naturelles | Conflit | Mandoul | Tchad

Retour sur le projet non promulgué du Code pastoral tchadien

Benjamin Bénan DJIKOLOUM
Maître de Conférences en Droit, Université de N'Djaména.
Juriste à l'Observatoire du Foncier au Tchad, Enseignant, chercheur et consultant en droit foncier.

Problématique. Dans un pays confronté à une multitude de conflits nés de la compétition pour l'accès et le contrôle des ressources pastorales, l'adoption d'un arsenal juridique, peu importe son intitulé, constitue un enjeu de premier ordre.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Aussi, le Tchad a pu bénéficier de l'appui de la FAO pour la conduite d'une étude devant aboutir à l'élaboration d'un projet de Code pastoral censé clarifier les règles d'accès, d'exploitation et de gestion des ressources d'intérêt pastoral. Dans le processus d'élaboration de ce projet de texte, une large place a été accordée à la revue de la

documentation juridique en vigueur, à l'étude de terrain et à de larges consultations tant des populations que des administrations concernées. L'ossature de ce projet est constituée des obligations incombant à l'Etat, des droits et obligations des éleveurs et autres exploitants des ressources naturelles, des principes fondamentaux à caractère général.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Le projet de texte a pu être transmis à l'Assemblée Nationale. Cependant, si ce texte a été régulièrement adopté, l'on regrettera un certain escamotage de la procédure législative tant au niveau de la commission des lois que du débat parlementaire. Les tentatives de sa promulgation ont été des plus hasardeuses. Le Conseil Constitutionnel, saisi à cet effet, s'est montré comme une véritable « tour de Pise » : Il a d'abord rejeté le recours en inconstitutionnalité sur la forme. Après un certain tollé à l'initiative de quelques partis d'opposition et de certaines organisations de la société civile, il a rejeté le texte dans le cadre d'un recours sur le fonds. Cependant, le besoin de légiférer est toujours plus que pressant compte tenu des enjeux qui se nouent autour des ressources naturelles pastorales.

Mots clefs Accords sociaux | Aires de stationnement | Berger | Code pastoral | Couloir de transhumance | Domaine public naturel | Nomadisme | Pasteur | Pâturages | Ressources pastorales Site sacré | Tchad | Transhumance

Comment intégrer la sécurisation du foncier pastoral dans les politiques foncières au Tchad : le cas de la LOAH, du futur code rural et du futur code domanial et foncier

Haroun MOUSSA et Rémy COURCIER
Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR)-Ministère de l'Élevage et des Productions Animales du Tchad : Coordonnateur du Programme (Haroun Moussa) et Assistant Technique à la maitrise d'ouvrage (Rémy Courcier)

Problématique. Au Tchad, le cadre législatif et règlementaire régissant l'accès au foncier et autres ressources naturelles est désuète et inadapté au contexte actuel ; il doit être au plus tôt modernisé, même si la législation seule ne résout pas toutes les difficultés. En 2015 un code Pastoral « moderne » avait été adopté par l'Assemblée Nationale mais n'avait pas été promulgué. Des étapes de la modernisation ont été franchies dont une Loi d'Orientation Agrosylvopastorale et Halieutique promulguée en Août 2018 qui constitue un cadre légal de référence en matière de développement agrosylvopastoral et halieutique, et de nouveaux textes qui ont été préparés (le code domanial et foncier) ou doivent encore l'être (le futur code rural) devront encore être au plus tôt promulgués .

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Un Projet de Code Pastoral, fruit des larges concertations de novembre 2009 à décembre 2011 préparé avec l'appui de la FAO a été adopté par l'Assemblée Nationale en novembre 2015 mais n'avait pas été promulgué par la Présidence de la République à cause de divergences de perceptions de certains députés relatives à l'application d'un Code pastoral. Les dispositions de ce projet de code, qui sont-elles, basées sur l'analyse des textes en vigueur, les tendances jurisprudentielles (cas des litiges relatifs au foncier et aux ressources naturelles) et les réalités de l'Élevage au Tchad pourraient être reprises dans le prochain « code rural » qu'a annoncé la récente loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique (2018). Le nouveau code domanial et foncier pour lequel le Ministère de l'Élevage a pu valablement contribuer a été récemment préparé mérite d'être appuyé.

Principaux résultats et conclusions de la communication. En plus de travaux législatifs de qualité et d'un processus participatif/inclusif convaincant, un processus d'appui suffisant de la société civile, des partis politiques et des partenaires semble indispensable pour que des lois plus modernes, plus basées sur les réalités du milieu rural puissent être finalisées promulguées et mises en application pour appuyer une gestion des ressources plus apaisée et indispensable au développement.

Mots clefs Code rural | Code pastoral | Code foncier | Droits coutumiers | Foncier pastoral

Comment intégrer la sécurisation du foncier pastoral dans les politiques foncières au Tchad : le cas de la LOAH, du futur code rural et du futur code domanial et foncier

Mbaïnarem KOULADJE
Ministère des Affaires Foncières du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme, Directeur Général Adjoint du Ministère, Président du comité de relecture de l'avant-projet de code domanial et foncier

Problématique. Plusieurs contraintes d'origines diverses fragilisent les systèmes d'accès aux ressources agro-pastorales et d'utilisation des espaces de parcours. La sécurité foncière à tous les acteurs et investisseurs économiques ainsi qu'aux groupes vulnérables est une préoccupation légitime. Face à ce défi, de nouveaux comportements et règles s'imposent à tous les acteurs territoriaux et une adaptation des dispositifs législatifs est incontournable. Il s'agit de s'interroger spécifiquement si la question de sécurisation du foncier pastoral est bien appréhendée dans l'avant-projet du code domanial et foncier du Tchad en cours.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Le cadre législatif en vigueur au Tchad en matière foncière et domaniale est très ancien (1967)

et inadapté. Les faiblesses constatées dans l'application des dits textes sont entre-autres des procédures complexes et longues d'accès à la propriété, l'imprécision des limites dans l'application des deux régimes fonciers adoptés, la saturation des juridictions compétentes par les litiges fonciers, une pression foncière se traduisant par des conflits meurtriers entre agriculteurs et éleveurs, l'absence d'orientations stratégiques en matière foncière.

Principaux résultats et conclusions de la communication. La prise en compte des intérêts des communautés et groupes vulnérables découlant des standards internationaux approuvés par l'Etat tchadien dans la perspective de la sécurité alimentaire. La reconnaissance dans la possession des domaines public et privé aux collectivités territoriales décentralisées et à certains établissements publics. Le classement dans le domaine public de l'Etat de plusieurs ouvrages et infrastructures pastorales pour sécuriser la mobilité pastorale. L'introduction de nouveaux outils de reconnaissance des droits coutumiers aux détenteurs. La nécessité de bâtir la législation foncière sur des orientations politiques foncières nationales.

Mots clefs Foncier | Conflits | Orientations | Sécurité | Mobilité

Quelle démarche pour l'élaboration d'une réglementation foncière communautaire sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière en Afrique Centrale ?

Ousmane Mahamat Saleh Youssouf
Coordonnateur National du Projet ProPAD / Banque Mondiale, ancien Directeur de la Direction des Systèmes Pastoraux

Problématique. Le pastoralisme et l'élevage constituent une composante essentielle de l'économie de certains pays de l'Afrique centrale et occupent une place prépondérante dans la sécurité alimentaire. Dans certains pays, les secteurs de l'élevage contribuent entre 13 à 27% du PIB national et procurent des revenus directs ou indirects à un grand nombre de la population.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'évolution des contextes du climat, de la démographie humaine et animale, et du foncier engendre des mutations qui affectent les systèmes de production animale. On constate que l'ampleur et l'orientation des mouvements de transhumance ont connu aussi des évolutions importantes. En effet, plusieurs groupes de pasteurs sont passés d'une mobilité de faible amplitude à des déplacements sur de longues distances en direction d'autres zones plus nanties en ressources, même si ces zones sont placées au-delà des frontières nationales. Ces mutations suscitent des enjeux fonciers importants et déclenchent une compétition accrue entre les différents utilisateurs des

ressources communes. On assiste dès lors à un processus de dégradation inquiétante des relations sociales le long des parcours pastoraux.

Au cours de ces dernières années, des menaces sécuritaires et des épisodes de violence sont observés en connexion avec les activités pastorales et de transhumance. La circulation illicite des armes et de nombreux trafics de ressources naturelles sont également supposés comme ayant un lien avec la transhumance. Cette situation est encore accentuée avec les crises militaro-politiques et sécuritaires dans certains pays (Soudan, République centrafricaine, Lybie, Nigéria, etc.), il y a eu une éclosion et une prolifération des armes de guerre dans l'espace CEEAC.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Elle a été menée dans les quatre pays les plus concernés (Cameroun, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, et le Tchad) par la transhumance transfrontalière. Ainsi, la cartographie des textes législatifs et réglementaires qui régissent cette activité, les bonnes pratiques et les défis sécuritaires intérieurs et au niveau transfrontalier ont été examinés et analysés à l'échelle de ces quatre pays. L'étude a également favorisé la constitution d'une plateforme d'échanges au cours d'un atelier régional qui a permis de jeter les bases de ce processus de réflexion. A l'issu de ce processus, un texte a été proposé et soumis à la CEEAC pour validation.

Mots clefs Règlementations communautaires | Transhumance transfrontalière

Les conséquences de la crise centrafricaine sur les systèmes pastoraux au Sud du Tchad : quelle politique pour les ressources foncières partagées ?

Dr Passinring Kedeu, *Université de Pala* ***et Dr Pabamé Sougnabé,*** *PASTOR*

Notre domaine de recherche porte ces dernières années sur la caractérisation des pratiques pastorales, les mobilités des systèmes pastoraux, la résilience des acteurs face aux controverses naturelles et sociétales, la problématique du foncier pastoral entre sécurisation par la réciprocité et la sécurisation par l'appropriation exclusive des ressources et espaces de production.

Problématique. La crise politico – militaire de 2013 en RCA a perturbé les systèmes pastoraux. Les éleveurs pasteurs, fuyant les exactions des parties en conflit, se sont repliés au sud du Tchad avec pour conséquences, la pression sur les ressources, le spectre de l'insécurité foncière et la gestion conflictuelle de la terre avec les autochtones à vocation agricole. Comment soutenir ces réfugiés et favoriser la gestion apaisée des ressources foncières ? La présente étude tente de répondre à cette question principale.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Cette étude a été diligentée en février 2014 à l'initiative de la Plate – forme pastorale du

Tchad afin de diagnostiquer le sort des « oubliés de la crise centrafricaine au Tchad » que sont les « réfugiés de la brousse » afin de « mettre en place une stratégie d'aide aux éleveurs retournés et réfugiés de la RCA qui se trouvent en situation de détresse ». La collecte des données a été faite essentiellement par enquêtes semi-directives et entretiens individuels.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Cette étude met en exergue l'épineux problème d'accès à la terre et aux ressources foncières. On retient exclusivement : forte concentration de bétail, gestion conflictuelle des ressources et la, destruction du capital bétail. Quelques propositions d'actions visent à atténuer les impacts négatifs des problèmes : déconcentration des sites saturés, construction des infrastructures pastorales et mise en place une structure de médiation et de gestion des conflits.

Mots clefs Tchad | Pasteurs refugiés/retournés | Système d'élevage | Foncier pastoral | Conflit d'usage

Maradi Katsina : comment est-on parvenu à construire une entente transfrontalière pour sécuriser la mobilité pastorale ?

***Maimouna ABDOU SADDI**, AREN*

Problématique. Le phénomène d'accaparement des terres pastorales, la tendance accélérée à la privatisation des ressources pastorales et la faible application des législations communautaires constituent un réel obstacle à la mobilité, engendrant de plus en plus de conflits violents liés à l'accès aux ressources naturelles partagées dans les zones d'accueil des transhumants.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'Accord bilatéral Katsina-Maradi a pour mission essentielle l'organisation et la gestion de la transhumance transfrontalière par la facilitation d'un accès équitable aux ressources pastorales à Katsina et à Maradi des éleveurs transhumants. Une législation plus consensuelle a été convenue pour soutenir cette entente et adresser la problématique. L'analyse est construite sur les leçons tirées des missions conjointes exercées par les organisations pastorales de Katsina et Maradi dans les Zones de replis ; sur les résultats obtenus dans la collaboration entre AREN (Niger) et MIYETI ALLAH (Nigéria) et surtout sur la nécessité d'impliquer les élus locaux de part et d'autre de la frontière pour la prise en charge de cette problématique.

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Une meilleure préparation des pasteurs des zones de départ sur la connaissance des textes réglementant la transhumance dans les zones d'accueil, les parcours, les voies de recours éventuels et l'assistance en cas de dédommagement ; (ii) La réalisation de plusieurs actions de plaidoyer ; (iii) Plusieurs actions de sécurisation des ressources

foncières notamment le balisage des parcours, la réhabilitation des enclaves pastorales et l'enregistrement au dossier rural des espaces dédiés au pastoralisme.

Mots clefs Accès équitable aux ressources pastorales | Coopération/concertation transfrontalière | Redevabilité/responsabilité | Communication et plaidoyer | Réduction des conflits violents | Participation/inclusion sociale

Journée thématique – Axe 2 : Statut des terres agropastorales et des communs pastoraux

Quels statuts promouvoir pour une meilleure reconnaissance et gestion des terres pastorales communes et des terres agropastorales ?
Statuts des couloirs de transhumance, aires de pâturage, aires de repos, espaces riverains des points d'eau et marchés à bétail, règles de vaine pâture, reconnaissance des conventions entre éleveurs et agriculteurs pour développer l'association agriculture / élevage

Les couloirs de transhumance au Tchad : entre politiques et réalités

Médard NDOUTORLENGAR
Maître de Conférences (CAMES) de géographie à l'Université de Sarh qu'il préside. Il travaille, avec les étudiants en thèse de doctorat, sur les pressions sur les ressources naturelles et la gouvernance de ces ressources dans le Lac Fitri au Tchad

Problématique. Au Tchad, les couloirs de transhumance ont été matérialisés depuis les années 60. A cette époque, les populations humaines et animales étaient sensiblement faibles et les problèmes climatiques étaient moins austères. Quel est l'état actuel des couloirs tracés ? Quelle est la situation actuelle de la transhumance au moment où ces populations ont considérablement augmenté, la péjoration climatique contraint les pasteurs à la recherche des points d'eau et de pâturage ?

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. A partir de l'observation directe de terrain, des enquêtes réalisées à l'aide des questionnaires, le présent travail analyse les questions de la transhumance dans trois provinces à savoir le Batha, le Mandoul et le Moyen Chari. Le choix de ces territoires comme sites de recherche a été guidé par l'importance des ressources en eau qui met en présence la multiplicité et la variabilité des acteurs (Batha) et la recrudescence et l'ampleur des conflits liés au partage des ressources naturelles (Mandoul et Moyen Chari).

Principaux résultats et conclusions de la communication. La recherche a débouché sur trois principaux résultats. (1) Les couloirs de transhumance ont été toujours peu maîtrisés à cause de la faiblesse de la vulgarisation et non suivi sciemment ou non par les acteurs mis en présence. (2) Ils sont aujourd'hui obsolètes à cause de leur contour flou, d'augmentation des populations humaine et animale entrainant une Modification des zones de concentration des éleveurs, des corridors pastoraux et des flux commerciaux. (3) La redynamisation des structures manque pour des raisons liées aux moyens et mécanismes de suivi.

Mots clefs Couloirs | Transhumance | Acteurs | Batha | Mandoul | Moyen Chari

Les aires pastorales du Lac Tchad à l'épreuve du changement climatique et de l'insécurité, quels statuts promouvoir pour une gestion durable ?

Dr Vincent MOUTEDE-MADJI
Enseignant-Chercheur, Chef de Département de Géographie, Université de N'Djaména. Mes activités de recherche portent en général sur les activités rurales (agriculture, élevage), minières et pétrolières et leurs rapports avec les ressources naturelles, moyens d'existence des populations.

Problématique. Le Lac Tchad est une zone humide, riche en ressources foncières et pastorales, habité des Kanembou, Boudouman, Kuri, etc., peuples agriculteurs, éleveurs et pêcheurs. Il constitue un écosystème particulier à cause des ressources en eau et des ressources pastorales qu'offrent les îles, très attractives des éleveurs transhumants des parties septentrionales, obligés par les sécheresses climatiques à descendre plus dans ces îles. Là, ils trouvent les aires de pâturage les plus riches et les plus diversifiées pour les animaux. Le Lac Tchad est la troisième province la plus riche en cheptel bovin du Tchad après le Batha et le Ouaddaï avec 2 080 248 980 têtes. Mais un phénomène nouveau, l'insécurité a contraint les pasteurs à fuir les iles pour se réfugier sur les terres fermes. Quels sont les effets des changements climatiques et de l'insécurité sur les aires pastorales et les pasteurs ? Quels statuts promouvoir pour une gestion durable? Ce travail analyse les effets du changement climatique et de Boko Haram sur les aires de pâturage des bovins et propose des statuts à promouvoir pour une gestion durable.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'analyse des mémoires, thèse ainsi que des articles et rapports produits sur la question foncière et le Lac Tchad, couplée avec les observations de terrain et des entretiens avec les éleveurs, agriculteurs et autorités locales à Bol, Baga-Sola et Liwa, ont permis d'obtenir des résultats contenus dans cette communication.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Il ressort de ce travail que le Lac Tchad regorge d'importantes ressources naturelles et humaines riches en pâturage, source d'attraction des pasteurs locaux et ceux venus du Kanem, Bahr El ghazel et Batha, contraints par la faiblesse des précipitations et la rareté des pâturages. Ces pasteurs sont obligés par l'insécurité liée à Boko Haram, « seigneurs » de la zone qui arrachent les bœufs et tuent les éleveurs, à se réfugier en terres exondées, proches des agglomérations. Il en résulte des conflits fonciers avec les autochtones mais ceux-ci sont gérés en général à l'amiable. La promotion et la sécurisation des aires de pâturage, l'élaboration des conventions locales, l'organisation des groupes d'auto-défense et le maraîchage sont des solutions proposées.

Mots clefs Aires pastorales Foncier Gestion durable Insécurité Lac Tchad Statut

Sens et portée de la terre et des bétails chez les peuls et le peuple Sara dans la zone du Moyen – Chari : Enjeux permanent de gestion des ressources, des conflits et des symboles.

MAHAMAT FOUDDA DJOURAB
Université de N'Djaména (U-NDJ/Tchad), Département de Sociologie

La population vivant dans la région du Moyen - Chari sont attachées à la terre et au bétail. Les deux secteurs participent au développement socio-économique de la localité. On retrouve le peuple Sara autochtone depuis des longues années, s'est ouvertes aux autres peuples immigrés, notamment les peuls. Cet espace foncier du Moyen-Chari est favorable à l'agriculture et à l'élevage. Les Sara exploitent plus le secteur agricole et le renforcent avec l'élevage. Quant aux Peuls, ils sont reconnus dans le secteur de l'élevage. Chacun exploite sont secteur en fonction de la représentation qu'il a de la terre et de l'élevage. Les circonstances ont forcé un partage permanent de leurs espaces. Pourtant le Sara vit sur une zone pleine de symbole. Il y a entre autres des endroits sacrés et des forêts sacrés. Le pâturage n'est pas autorisé dans tous les espaces. Mais le Peul étant une personne fortement liée au bétail, se préoccupe permanemment de la vie de son troupeau. Face à cette ambivalence, on se retrouve face à des difficultés de gestion des espaces compte de tenu de méconnaissance des réalités de l'autre qui est un partenaire historique d'une part et de la non-innovation vis-à-vis de l'explosion démographique et de la rareté des zones de pâturages qui se confondent de plus en plus avec les zones champêtres. Ce qui engendre des conflits et des tensions larvées. Ce travail sera élaboré une méthodologie basée préalablement sur les approches socio anthropologiques de la perception et du comportement de l'agriculteur et de l'éleveur dans la gestion des espaces. Aussi, une technique d'entretien sera menée pour collecter des données pratiques auprès du public cible. Enfin, le travail sera complété par des observations de terrain afin de saisir les enjeux permanent de gestion des ressources liés au foncier.

Mots clefs Terre Moyen – Chari Gestion des ressources Conflits Symboles

La gestion des aires de pâturage dans la zone d'accueil des réfugiés du Département de la Nya-Pendé : quel statut pour une gestion durable des ressources pastorales en faveur des pasteurs refugiés/retournés ?

Robert MADJIGOTO
Université de N'Djaména, Chercheur associé OFT et Point Focal du Tchad Réseau d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique (NELGA), Pôle de l'Afrique Centrale

Problématique. Le Département de la Nya-Pendé, dans le Logone Oriental, à l'extrême sud du Tchad est une zone à vocation agricole compte tenu des conditions bioclimatiques favorables. Il est zone de transit du bétail allant du Tchad en République Centrafricaine. La durée de séjour des éleveurs dans cette zone ne dépasse pas cinq (5) mois et s'étant de février à mai. Le système d'élevage qui prévalait dans cette zone est celui à dominance de petits ruminants. L'élevage de bovins ne concerne que les bœufs d'attelage même si ces dernières décennies la population locale commence à élever des vaches reproductives. Depuis 2003, suite à la guerre civile qui a éclaté en RCA, le Département de la Nya-Pendé a accueilli en masse les réfugiés/retournés. Trois camps ont été installés par les humanitaires pour les accueillir. Le constat fait est que la majorité de ces réfugiés est constituée d'éleveurs de bovins. Outre leur présence considérée par la population locale comme source de pression sur les ressources naturelles, la gestion du bétail supplémentaire des réfugiés pose un problème aussi bien pour les humanitaires que pour les autochtones. Pour trouver du pâturage à leur bétail, les réfugiés s'installent en dehors des camps ; ce qui est contraire aux règles qui régissent l'accueil des réfugiés. La pression sur les pâturages terrestres est énorme et constitue une source de conflit entre les autochtones et les réfugiés. Dans la même quête de pâturage, les réfugiés procèdent à l'émondage des pâturages aériens de manière assez désordonnée provoquant parfois la mort de ces arbres. Les éleveurs de par leur statut ne peuvent aller en dehors du Département pour nourrir leur bétail, d'où la problématique de l'accès aux pâturages pour les réfugiés dans ce département.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. A travers la documentation, la connaissance du milieu qui fut depuis toujours notre terrain de recherche et sur les observations et enquêtes de terrain, nous allons présenter la difficile cohabitation qui règne entre les acteurs et proposer de solutions pour l'accès aux pâturages de façon équitable pour ces acteurs.

Principaux résultats et conclusions de la communication. D'ores et déjà nous pouvons présager que le suivi des éleveurs réfugiés/retournés installés en dehors des camps doit requérir l'attention des et qu'une solution négociée et inclusive sera un motif de bonne cohabitation car le retour de ces réfugiés n'est pas pour demain.

Mots clefs Aires de pâturages Réfugiés Retournés Nya-Pendé, Tchad

L'expérience de la sécurisation des systèmes pastoraux au Niger, quel statut des aires de pâturages ?

Sambo BODE
Maitre de conférences, Responsable de l'Unité de Recherches et d'Analyse sur le Pastoralisme, Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger.

Problématique. Comment mettre en place les systèmes de gestion durable du foncier pastoral face aux énormes pressions démographiques avec un besoin en terres de cultures, le changement climatiques (dégradations des ressources) et la gouvernance inclusive notamment en lien avec la décentralisation ?

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'expérience a capitalisé les données de suivi des activités du code rural, des travaux d'études, de recherches et rapports des ONG, Associations et des projets et programmes de développement en matière de sécurisation des systèmes pastoraux exécutés à travers le pays. C'est une contribution qui est basée sur une revue de la littérature et la capitalisation d'une expérience des recherches sur le terrain de plusieurs années.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Le Niger, pays sahélien à vocation agropastorale a connu une longue marche dans le processus de sécurisation de des systèmes pastoraux notamment dans la sécurisation du foncier pastoral. En effet, c'est surtout au début des années 1990 avec la mise en œuvre du code rural que la sécurisation des systèmes pastoraux a été pris en compte. Cet outil, de sécurisation et de promotion d'un aménagement territoire durable, a été le déclencheur pour la protection des systèmes pastoraux avec le classement des espaces pastoraux dans le domaine public de l'Etat et des collectivités. Par ailleurs, avec l'avènement de la démocratie et l'ouverture de l'espace public, une émergence de plus en plus remarquable des associations de défense de l'élevage mobile a eu lieu. Ces organisations et leurs partenaires ont fait évoluer la prise en compte de la sécurisation des systèmes pastoraux le statut des aires de pâturages dans les politiques d'aménagement et la mise en œuvre des plusieurs projets et programmes du développement. Le principal défi qui semble préoccuper tous les acteurs est cette nouvelle forme d'insécurité entretenue par le phénomène d'accaparement des terres qu'il soit le fait des opérateurs privés nationaux ou étrangers.

Mots clefs Systèmes pastoraux Aires de pâturage Code rural Niger

La Loi 43 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique : ses limites et ses atouts pour la reconnaissance du foncier pastoral au Tchad

Dr Amane TATOLOUM
Chercheur associé à l'observatoire du foncier au Tchad, ex-secrétaire scientifique de l'OFT et Directeur des études et de la programmation au Fonds National de Développement de la Statistique

Cette réflexion porte sur l'ordonnance N°43 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique, texte d'exception suite à la Loi N°14/PR/2018 du 29 juin 2018 portant habilitation du gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance pendant la période allant du 30 juin au 4 septembre 2018. Il s'agit de porter un regard critique et analytique sur les atouts et les limites de ce texte sur la reconnaissance du foncier pastoral. Nous procèderons par le questionnement des textes antérieurs, des personnes ressources et des différents acteurs impliqués pour comprendre la problématique.

Ce texte propose une réponse à l'absence d'un code rural. Il est censé apporter des palliatifs aux nombreux problèmes fonciers, notamment celui lié à la pratique du pastoralisme. Il vient combler le vide laissé par le non-aboutissement du code foncier et domanial qui demeure un chantier.

En effet, à travers le soutien du Programme « FIRST », une volonté conjointe de la FAO, de l'Union Européenne et du gouvernement de la République du Tchad, une large consultation a permis de parvenir à la mise en place d'une Loi d'orientation agro-sylvopastorale et halieutique qui sert de base à une meilleure gouvernance du secteur rural, ainsi que l'élaboration des politiques et programmes dans ce secteur. Ce texte est promulgué suite à un contexte délicat de controverse autour du code pastoral qui n'a pas non plus abouti.

Mots clefs Foncier pastoral | Loi 43 | Atouts et limites | Tchad

Quel statut juridique pour l'espace pastoral ?

Olivier BARRIERE et Ivere TOGUEYAM
Olivier BARRIERE est chercheur à l'IRD sur la gouvernance territoriale par le droit négocié (au Sahel et en France) à travers la co-construction de projets de territoire pour une régulation territoriale légitimée et consentie par l'ensemble des acteurs territoriaux associant l'échelle nationale.
Ivere TOGUEYAM d'Inades-Formation Tchad est Juriste, Chargé du programme Plaidoyer, Communication et Capitalisation, Point Focal de la Plateforme d'Echanges et de Promotion de l'Agriculture Familiale au Tchad, conseil et appui juridique sur la gouvernance des ressources naturelles.

Problématique. La question du statut juridique est essentielle pour la sécurisation pastorale. La spécificité d'un statut pastoral est peu développée par les législateurs. Le statut dépend du paradigme juridique qui est adopté sous-tendu par des valeurs socio-culturelles et un choix politique. Tout dépend au départ de la définition donné à l'espace pastoral, à différentier de l'espace agro-pastoral. La conception du rapport à la terre par une emprise du fonds exclu par nature la dimension pastorale. Il est envisageable de sortir de cette impasse en innovant sur les notions de droit d'usage et d'espace-ressource. Nous abordons un cas concret, au Tchad, celui du lac Fitri. Le pluralisme juridique qui s'en dégage est le reflet d'une multifonctionnalité de l'espace qui réclame une gouvernance adaptée. L'enjeu est moins celui d'une forme d'appropriation que d'un accès à réguler.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. OB : Des travaux sur la question foncière commencés en 1995 sur le delta intérieur du Niger au Mali, pour la réalisation d'une thèse portant sur le foncier-environnement, voir l'ouvrage Un droit à inventer, ed. IRD (pdf en accès libre en ligne). L'approche en anthropologie juridique a nécessité une véritable transcription des régimes endogènes, dits coutumiers, pour une mise en relation de la légalité aux légitimités locales (étude du pluralisme juridique). Du Mali la poursuite de la recherche sur le foncier s'est faite au Sénégal, Tchad, Rwanda, et France (Cévennes) et Maroc (Haut Atlas), … jusqu'à présent avec la réalisation d'expertises sur la question du foncier pastoral. TI : Mes expériences dans l'appui juridique aux acteurs de la filière bovine au Tchad, de l'appui au processus d'élaboration des chartes pastorales pour la gestion des ressources pastorales diligentée par la Coordination Régionale du PRAPS au Tchad ; mes travaux de recherches du mémoire pour l'obtention de Master 2 en Droit International et Comparé de l'Environnement sur le Lac Fitri au Tchad ; l'appui méthodologique pour la sécurisation du foncier pastoral en lien avec les activités d'aménagement de l'espace agro-pastoral dans le Moyen Chari et le Mandoul (PASTOR Tchad) ; l'appui au développement d'une stratégie de sécurisation du foncier agropastoral à l'intention de la plateforme pastorale et des acteurs concernés dans le Fitri (PASTOR Tchad).

Principaux résultats et conclusions de la communication. La nature de l'activité d'élevage extensif génère de facto un régime juridique : par définition on sort d'un rapport « d'appropriation » d'une portion d'espace propriété pour un rapport « d'usage », ou un accès d'une ressource territorialisée commune. Il en découle 2 points clefs : (i) le constat d'un besoin d'innovation juridique ; (ii) des propositions d'un statut prenant en compte les spécificités et les réalités pastorales et agropastorales sahéliennes avec la prise en compte des réalités climatiques.

Mots clefs Statut juridique, terre, ressources, foncier, pastoralisme, usage

Quels statuts et dispositif pour une gestion durable des zones sylvo-pastorales en lien avec les changements climatiques ?

Amadou Tamsir DIOP
Consultant, expert en pastoralisme, il a travaillé avec l'ISRA et le Centre de Suivi Ecologique sur les questions relatives à la mise en œuvre des unités pastorales et des couloirs de transhumance.

Dans les espaces agrosylvopastoraux du Sahel, la compétition des différents acteurs (pasteurs, agriculteurs, pêcheurs, exploitants forestiers et autres) pour accéder aux ressources a été toujours forte. Mais ces dernières décennies, elle s'est exacerbée du fait entre autres des variations climatiques mais surtout d'un cadre réglementaire et législatif très souvent mal défini mais surtout non appliqué ou appliqué selon l'influence des différentes parties. Les pasteurs sont dans la plupart des cas pénalisés. Leur principale stratégie d'occupation de l'espace et d'exploitation des ressources n'est pas prise en compte ou elle est source de conflits la plupart du temps.

Au Sénégal, pour remédier à cette situation, des études ont été menées par des équipes pluridisciplinaires (Pastoraliste, cartographe, aménagiste, socio –économiste et expert foncier). Elles ont consisté dans le cadre de projets de développement, à améliorer la mobilité pastorale à travers l'identification de couloirs de transhumance, leur cartographie et leur balisage. De plus, les statuts de ces couloirs et des aménagements à mettre en place le long des communes de passage ont fait l'objet de discussions et d'une prise de décision par les autorités compétentes.

Ces activités ont donc permis de se rendre compte que toutes les parties prenantes (autorités administratives et communales, pasteurs, agropasteurs, villageois) sont d'accord pour qu'une réglementation (statuts) et des dispositifs (aménagements) soient clairement identifiés. Ainsi, la sécurité foncière est améliorée et la cohabitation apaisée.

Mots clefs Couloir de transhumance | Conflits | Processus de négociation | Mobilité pastorale

Le statut des Unités pastorales au Sénégal, quels enseignements en termes de sécurisation du foncier et de l'eau pastorale ?

Atoumane Mamoudou KANE
AVSF, Chargé des expertises, Expert Gestion des ressources naturelles : Aménagement forestier (Gestion durable et Valorisation durable des ressources forestières) et Aménagement pastoral par la création et l'animation d'Unités pastorales

Problématique. Pour diverses raisons (changements climatiques, dégradation et raréfaction des ressources pastorales, avancée du front agricole, mutations sociales, etc.), l'accès aux ressources pastorales est un enjeu majeur générant des conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et transhumants. La construction de cadres de concertation inclusifs pour une gestion consensuelle de l'espace et des ressources est une nécessité, dans un contexte de décentralisation.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. AVSF a co-construit avec les parties prenantes un modèle de gestion concertée de l'espace et des ressources pastorales appelé Unités pastorales. Les Unités pastorales sont à la fois un espace géographique, localisé autour d'un point d'eau, un ensemble de personnes vivant des ressources pastorales, et un cadre de concertation et d'action en vue d'une gestion durable des infrastructures, de l'éradication ou de la réduction des conflits entre agriculteurs (du front mouride) et éleveurs (peuls), et de la restauration des écosystèmes. L'expérience d'AVSF a démarré en 2008 à Thionoh, au Ferlo, Commune de Vélingara et se poursuit jusqu'à aujourd'hui auprès de près de 30 Unités pastorales. L'Etat du Sénégal l'a démultiplié dans des projets comme le PASA loumakaf.

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Transparence et redevabilité : nette amélioration de la gestion des infrastructures (forages, magasins, parcs) entrainant une adhésion des populations et une sanction morale des mauvais gestionnaires ; (ii) Amélioration de la cohésion sociale et développement d'un leadership local pour une meilleure prise en charge de la protection du foncier pastorale, y compris contre les décideurs (recul de communes ou de l'administration face à la pression des populations qui rejettent des décisions impactant sur leur territoire pastoral comme ce fut le cas à Kirire et Dayane) ; (iii) Nette diminution des conflits d'accès aux ressources (forage, pâturages, autres infrastructures, etc.)

Mots clefs Gestion concertée | Ressources pastorales | Durabilité et équité

Comment accorder la gestion traditionnelle des points d'eau pastoraux facilitant la régulation négociée de l'accès aux pâturages, avec le statut public des ouvrages qui pourrait s'accompagner d'un libre accès synonyme de concurrence ouverte entre usagers ?

Dr ZAKINET Dangbet, DJIMADOUM Djalta, ACHE TAHAR SOUGOUDI

ACHE TAHAR SOUGOUDI est Ingénieure en Gestion des Ressources en Eau et Environnement, Directrice de l'Hydraulique Pastorale depuis 5 ans au sein du Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale

Dr ZAKINET DANGBE de l'Université de N'Djaména est Enseignant-Chercheur, Faculté des Sciences Humaines. Spécialiste des questions de transhumance et de l'accès aux ressources naturelles. Terrain de recherche : Province du Batha Est et Ouest.

DJIMADOUM DJALTA est Socio-pastoraliste, ancien cadre national du PHPTC, actuel responsable suivi évaluation du PASTOR.

Problématique. Au Tchad comme dans les autres Pays du Sahel, le puits pastoral est au cœur du foncier pastoral. Sa gestion peut être au centre des compromissions sociales entre différents usagers, tout comme elle peut soulever des conflits, s'il y a remise en cause d'une partie des usagers. La principale question qui sera le fil conducteur de cette discussion, c'est comment concilier la gestion communautaire basée sur des droits prioritaires et des droits négocie des points d'eau avec la gestion publique, sans condition donc ouverts à tous les usagers. L'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources de surfaces (fleuves, lacs, rivières, mini-barrages, marres et retenus collinaires), par les puits pastoraux (contre-puits, puits moderne, puits traditionnels et puisards) et par les forages (stations de pompages pastorales), principaux modes d'exploitation des eaux souterraines, déterminants en effet souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. Dans la gestion des ressources pastorales, les normes sont en principe établies pour que leur accès ne souffre d'aucune ambigüité. Mais l'accès aux points d'eau et aux pâturages sont de nos jours au cœur des problèmes du foncier et hautement sensibles au Tchad. Nous devons répondre dans notre argumentaire à la question suivante : Comment accorder gestion traditionnelle des points d'eau pastoraux facilitant la régulation négociée de l'accès aux pâturages, avec le statut public des ouvrages qui pourrait s'accompagner d'un libre accès synonyme de concurrence ouverte entre usagers ? En effet, l'abreuvement du cheptel est assuré par les ressources de surfaces (fleuves, lacs, rivières, mini-barrages, mares et retenus collinaires), par les puits pastoraux (contre-puits, puits moderne, puits traditionnels et puisards) et par les forages (stations pastorales), principaux modes d'exploitation des eaux souterraines, déterminants en effet souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. Dans les zones

pastorales, la tradition de gestion des puits est très ancienne et relève de l'autorité traditionnelle qui fixe les conditions d'accès aux points d'eau pastoraux et de l'utilisation des puits (gestionnaire des puits et fourches désignés par le chef de canton ou le chef du village). En revanche, les conditions d'accès et d'utilisations des puits agropastoraux relèvent d'une gestion négociée entre les communautés bénéficiaires (éleveurs, agriculteurs). En fonction des proximités et des alliances, les principaux bénéficiaires s'accordent pour désigner les représentants dans le comité de gestion des points d'eau. Dans les deux cas, la question de l'accès aux ouvrages pastoraux reste associée à la question de l'accès aux pâturages. Au-delà des règles d'accès établis sur le papier dans le cadre de l'accès à l'eau dans les zones agropastorales, dans la pratique, en raison du débit de l'ouvrage (fort ou faible), il peut y avoir par endroits, une tendance à un détournement des règles d'accès. Une telle attitude d'appropriation d'un point d'eau et partant d'une zone de pâturage peut créer des conflits d'usage. Notre texte a pour objet d'identifier les problèmes liés à l'accès et à la gestion des points d'eau pastoraux qui sont les deux facteurs déterminants du Développement de l'Elevage d'où ils restent le centre d'intérêt et l'utilisation des pâturages environnant et en même temps de proposer des schémas des règles d'accès non exclusifs et non conflictuels.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'expérience sur laquelle se fonde notre argumentaire sur les activités d'Hydraulique Pastorale au Tchad. Depuis plus de 20 ans de l'expérience dans les Programmes et Projets, dans des recherches sur les questions pastorales (Master et thèse de doctorat) dans la zone du Tchad central (Batha, Fitri, Guera….). Nous avons participé à de nombreuses études sur les problématiques des questions d'accès aux Ressources en Eau des pasteurs au Tchad, notamment dans les zones du nord Batha, sud Batha, le Fitri , Sud-Borkou ,Ennedi, Kanem, Bahar al Gazel.... Les résultats de la dernière étude sur l'évaluation rétrospective du PHPTC, PROHYPA, PIRPT, PREPAS leurs pertinences, efficiences, efficacités, impacts et leurs viabilités nous a motivé à formuler cette problématique. L'analyse intègre aussi le cadre de la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la vallée du Mandoul, le Guéra et le Batha (PASTOR) et les réalisations du PRAPS. De nombreuses études ont été aussi réalisées dans le cadre du diagnostic pastoral.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Les résultats attendus de notre présentation sont basés sur les points suivants : (i) Les conditions d'accès aux puits pastoraux et aux zones de pâturages qui sont anciennement basées sur l'entente entre les parties perdurent et sont améliorées ; (ii) Des propositions des schémas permettant un accès des transhumants aux puits et aux pâturages sans que cela ne suscite un conflit.

Mots clefs Ouvrages pastoraux | Puits pastoraux | Ressources de surface | Pâturage | Transhumance | Foncier pastoral | Eleveurs | Agriculteurs | Droits d'accès | Gestion | Alliance

Comment soutenir les relations et complémentarités entre éleveurs et agriculteurs pour développer l'association agriculture / élevage ?

Christophe BOUVIER, *Consultant en développement rural actuellement chef de mission de l'appui à la mise en œuvre du Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) au Tchad*

Problématique. La concertation est devenue l'un des concepts clé du développement rural depuis les années 2010. Elle doit, entre autres guider, conforter, consolider, et inscrire dans la durabilité l'action publique locale. Il s'agit ici de décliner comment, dans un environnement social hostile, le programme d'appui structurant de développement pastorale (PASTOR) tente de mettre en place des relations apaisées depuis le niveau intercommunautaire jusqu'au niveau interpersonnel, qui puissent permettre d'entrevoir pacifiquement les concertations liées à la gestion locale du foncier rural.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Au Tchad, le programme PASTOR intervient en appui au pastoralisme sur 10 Provinces. Nous proposons d'illustrer notre propos par l'expérience mise en œuvre dans les Provinces du Mandoul et du Moyen Chari dans le sud de la République du Tchad. Elle a pour nom : Dynamisation des initiatives locales innovantes pour une interaction pacifique et durable entre éleveurs et agriculteurs.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Afin de rendre possible et d'optimiser l'établissement d'accords locaux autours des pratiques agricoles et pastorales, de l'utilisation commune des espaces et des ressources naturelles, la dichotomie agriculteurs sédentaires autochtones ayants droit / éleveurs transhumants indigènes, doit être rompue grâce à la mise en relation des agriculteurs et des éleveurs. Celle-ci passe, au niveau intercommunautaire par la participation effective et productive à des instances de concertations liées au développement locale, et au niveau interpersonnel par l'animation d'espaces de rencontres et/ou de dialogue, formels ou non. Même si elles demandent une évaluation sur le long terme, ces démarches s'avèrent positivement efficaces sur le court terme. Elles se confrontent à de nombreux défit parmi lesquels nous retenons ceux de l'animation, du temps, et de l'argent.

Mots clefs Concertation | Dialogue | Interaction | Cohabitation pacifique

Journée thématique – Axe 3 : Dispositifs de gouvernance responsable du foncier agropastoral

Quels dispositifs et institutions pour une gouvernance responsable, quelles instances promouvoir pour une mise en œuvre effective et équitable des textes ?

Gouvernance du foncier et changement climatique au Sud du Tchad : quels enjeux dans les provinces de Logones ?

Dr Vincent de Paul ALLAMBADEMEL
Université de N'Djaména, Enseignant chercheur. Mes recherches sont orientées également sur la question de l'environnement et du foncier en lien avec le développement durable. J'interroge sur l'avenir des paysans face à l'accaparement des terres par les nouveaux cultivateurs, éleveurs et l'influence du changement climatique sur leurs activités.

Problématique. Depuis quelques décennies, les terres du Sud font l'objet systématique de convoitise des nouveaux arrivants. Le conflit foncier ne cesse d'appauvrir la population. Lorsqu'on arrache la terre à quelqu'un, on ne se rend pas compte qu'on vient de faire une victime qui est désormais admise dans la cour des vulnérables. S'agit-il d'une nouvelle stratégie de domination et d'appauvrissement de la population autochtone ou d'une pure réalité politique ? Jusqu'où ira l'ingérence administrative et politique sur les terres, seules ressources et richesse de la population paysanne ? Assisterons-nous impuissamment au développement du phénomène de la pauvreté et la mort lente des cultivateurs traditionnels ?

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'analyse s'est construite sur la base de recherche avec des séjour sur certaines localités urbaines et rurales de deux Logones. Nous avons mis en place des outils de collectes des données basés sur des entretiens, observations et récits de vie de la population.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Repenser la cohabitation en se basant sur les valeurs traditionnelles et fraternelles en tenant compte des nouvelles donnes, à savoir le changement climatique, et non sur des injonctions administratives et politiques. Un nombre important de paysans sont tués soit par les armes à feu ou armes blanche sous le regard « complice » des autorités.

Mots clefs Changement climatique | Conflit | Gouvernance | Foncier

Prévention des conflits agriculteurs/éleveurs et le rôle des autorités traditionnelles dans la gestion des terres pastorales. Analyse à partir du canton Lagon dans la province du Mayo-Kebbi Ouest

BOUYO KWIN JIM NAREM, PASSINRING KEDEU et RIDINE WAGUE
BOUYO KWIN JIM NAREM, Secrétaire Générale de l'Université de Pala
PASSINRING KEDEU, Président de l'Université de Pala
RIDINE WAGUE, Enseignant- Chercheur de l'Université de Pala

Problématique. Au Sud du Tchad en général et dans le canton Lagon en particulier, à la volonté des éleveurs d'utiliser les espaces et les cours d'eau pour paître et abreuver leurs animaux s'oppose le souci des agriculteurs d'étendre leurs champs. L'extension des superficies cultivées sur des zones utilisées autrefois comme parcs à troupeaux n'est pas compatible avec le maintien des aires de pacage. Ainsi, au cours des dernières décennies, l'accroissement des superficies agricoles s'est fait aux dépens des zones pastorales et génère de conflits meurtriers entre les agriculteurs et les éleveurs. L'objectif de notre étude est d'analyser le rôle des autorités traditionnelles dans la gestion des terres et la prévention des conflits intercommunautaires.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Pour mener à bien cette réflexion, des recherches documentaires, des entretiens auprès des services administratifs et des autorités traditionnelles ont été menés. Ces deux approches méthodologiques ont été complétées par des enquêtes auprès d'un échantillon aléatoire de 100 agriculteurs et éleveurs dans le canton Lagon.

Principaux résultats et conclusions de la communication. En dépit des mésententes qui peuvent surgir, les éleveurs peuls et agriculteurs moundang continuent à vivre ensemble. Cette cohabitation est due à l'ancienneté du voisinage entre ces communautés, à une approche intégrée de résolution de conflits et surtout à l'influence des autorités traditionnelles telles que le Gong de Lagon.

Mots clefs Autorités traditionnelles | Agriculteurs | Eleveurs | Gestion des terres | Prévention | Tchad

Les dispositifs et instances de prévention et de gestion des conflits dans les trois zones agro-écologiques du Tchad, quels enseignements pour la sécurisation du foncier agro-pastoral ?

Pabamé SOUGNABE et Frédéric REOUNODJI
Les auteurs sont des consultants contractés par l'IRAM pour la réalisation d'une étude commanditée par le projet ACCEPT qui vise à contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens dans un contexte de changement climatique.

Problématique. Face à la recrudescence des conflits liés à l'accès aux ressources pastorales au Tchad, des dispositifs traditionnels de prévention et de gestion existent. A ceux-là, se sont ajoutés d'autres mécanismes comme les instances paritaires de prévention et de médiation. Certains de ces mécanismes ont prouvé localement leur efficacité mais dans l'ensemble, ils peinent à transformer positivement les conflits de manière durable afin de sécuriser les espaces agro-pastoraux. Cette situation accroît considérablement les difficultés de déplacement et d'exploitation pastorale des ressources naturelles par le bétail en transhumance.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'étude réalisée en début de l'année 2021 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACCEPT et porte sur le diagnostic des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation et au contrôle de ressources naturelles dans deux zones agro-écologique du Tchad. Pour réaliser cette étude, une approche mixte a été adoptée permettant la collecte à la fois de données qualitatives et quantitatives en lien avec les différents aspects de la thématique : diversité des conflits, modes de prévention et de gestion des conflits, contexte des conflits et évaluation des initiatives locales de prévention et de gestion des conflits.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Il ressort de cette étude diagnostique, que les conflits entre agriculteurs et éleveurs s'enracinent dans l'histoire et le présent des communautés rurales. Dans la zone soudanienne comme dans la zone sahélienne, la récurrence des conflits constitue une tendance lourde que les acteurs locaux ont du mal à inverser en termes de changement pour construire des relations apaisées et permettre une exploitation paisible des ressources agro-pastorales. Leur résolution devient plus complexe, car nécessite des nouveaux outils. Il faut une approche holistique pour trouver de solutions pérennes à ces conflits qui participent à la dégradation du climat social dans le milieu rural. En plus, il faut repenser la gouvernance locale en matière de gestion foncière et surtout renforcer les capacités des communautés et des acteurs à la base dans la médiation et la négociation. Cela leur permettra de faire une transformation positive des conflits dans un contexte respectueux des diversités socio-culturelles des acteurs en conflit.

Mots clefs Dispositifs et instances de prévention et de gestion des conflits | Zones agro-écologiques | Sécurisation du foncier agro-pastoral | ACCEPT | Tchad

Le foncier pastoral tchadien face à la double croissance démographique humaine et animale : quel avenir pour le pastoralisme au Tchad ?

Dr Beltolna MBAINDOH
Département de Géographie, Université Adam Barka d'Abéché. Mes activités de recherche portent essentiellement sur l'élevage et la gestion des ressources naturelles.
Au-delà des aléas climatiques qui dictent la mobilité saisonnière des animaux, l'accès à ces ressources est régi par la conception religieuse et traditionnelle que les peuples éleveurs ont de la terre qui à la fois le support des hommes, de leurs activités et du parcours.

Problématique. Le foncier agro-pastoral tchadien se trouve aujourd'hui dans une situation marquée par l'accroissement de la population et de celui du cheptel national. Face à un élevage qui ne peut plus à lui seul nourrir les pratiquants, les obligeant à l'associer à l'agriculture, la demande en terre pour la culture des plantes et l'entretien des animaux est croissance. Ainsi les textes en vigueur montrent leurs limites et ne permettent plus de gérer les conflits engendrés par ces activités essentiellement extensives.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Les mémoires, la thèse et de nombreux articles et communication ont été présentés sur l'élevage, le mode d'entretien et son impact son le milieu naturel. Des missions à l'intérieur du pays nous a permis d'observer des couloirs de transhumance engloutis par des champs et nous amènent à nous poser des questions sur la validité des textes en vigueur.

Principaux résultats et conclusions de la communication. L'utilisation des couloirs de transhumance comme un moyen qui peut permettre aux agriculteurs et aux éleveurs de partager l'espace rural a atteint ses limites face à l'accroissement de la population et de celui du cheptel. Il faut une législation claire qui redéfinit les couloirs de transhumance et surtout insister sur le respect de la période mobilité.

Mots clefs Foncier pastoral | Tchad | Croissance démographique | Avenir

Comment reconstruire les accords sociaux agriculteurs éleveurs au sortir des turbulences de la crise en RCA ?

Awal MAHAMADOU, *Expert national en GRN, RCA, Iram*

Problématique. La grave crise sociopolitique qui a traversé le pays depuis le début des années 2010 a eu des conséquences dramatiques. Vols de bétail, exactions des groupes d'auto-défense ont poussé la presque totalité des éleveurs Mbororo centrafricains à fuir à l'étranger pour tenter d'y survivre. Que ce soit en Centrafrique, dans les pays d'accueil comme en chemin, les éleveurs perdent ainsi la plus grosse part de leur cheptel. Les organisations qui faisaient la solidité apparente de la réputée Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains, GIP et FELGIP sont démantelées. Les dépôts vétérinaires et le siège de la FNEC sont pillés. Les lieux des campements des éleveurs qui sont partis en exode sont rapidement recolonisés par des agriculteurs à la recherche de terres fertilisés par le séjour du bétail. Depuis 2017 un mouvement de retour des éleveurs réfugiés au Cameroun s'amorce grâce aux capacités de négociation de certains leaders des éleveurs. C'est ainsi un profond mouvement de recomposition de l'espace qui est à soutenir au vu des changements intervenus dans les espaces ruraux.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Depuis 2017, l'IRAM accompagne le dialogue entre agriculteurs et éleveurs pour tenter de favoriser la reconstruction de lien social entre les communautés et la réflexion des agriculteurs et des éleveurs sur la construction d'une vision renouvelée de l'aménagement des espaces et la sécurisation du foncier agro-pastoral. Plusieurs structures locales tentent de négocier de nouvelles règles d'accès et de gestion des espaces agro-pastoraux adaptées à cette nouvelle configuration des espaces ruraux.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Dans ce contexte de zone de turbulences, plus qu'ailleurs encore, les démarches de dialogue entre agriculteurs et éleveurs sont indispensables pour favoriser le retour de la confiance, générer des échanges économiques et engager ainsi la réflexion collective sur la gestion des ressources pastorales communes. En ligne avec le projet de loi portant Code Foncier Agropastoral la démarche en cours d'expérimentation s'inscrit ainsi dans l'élaboration de conventions locales de gestion des espaces agro-pastoraux, notamment : i. Sécuriser le patrimoine national et les ressources naturelles tout en prenant en compte le droit coutumier ; ii. Mettre l'accent sur la décentralisation en reconnaissant les domaines fonciers des collectivités, des particuliers et des organisations agro-pastorales (titre 2) ; iii. Reconnaître aux communautés de base, notamment villageoises, une certaine jouissance des ressources foncières dans leur terroir ; iv. Garantir l'accès aux différents types d'usagers notamment aux exploitations familiales agricoles et pastorales ; iv. Veiller à une exploitation concertée et équitable de l'espace par les usagers, élaboration de plans de gestion des terres et

des pâturages. Sur le terrain la démarche conduit à questionner et faire réfléchir les acteurs de la région sur deux grands thèmes cruciaux pour un développement agro-pastoral plus durable dans la région : i. Comment aménager l'espace agro-pastoral et développer des relations agriculture élevage qui soient porteuses de lien social et de développement économique ? ii. Comment mieux gérer les litiges bétail/champs dans le dialogue, l'équité et le respect du droit ?

Mots clefs Foncier agro-pastoral | Dialogue entre communauté post crise | Droits négociés

Du code pastoral à la gestion décentralisée des ressources pastorales (conventions locales et chartes), quels enseignements pour la gouvernance des espaces agro-pastoraux ?

Excellence Monsieur Isselmou ABDEL KADER

Isselmou Abdel Kader, ancien ministre, a été gouverneur de plusieurs régions à vocation agropastorales de 1981 à 1994. Il est auteur du code pastoral et co-auteur du code forestier et de la loi foncière mauritanienne, rédacteur des textes d'application de cette dernière, du statut des Associations de Gestion Collective décentralisée (GLC) et des chartes pastorales pour le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).

Problématique. La problématique de gestion du foncier agropastoral est abordée ici de manière à faire ressortir, à travers le cas de la Mauritanie, la délicatesse de la démarche conciliant, par des arrangements administratifs, les nouvelles règles du droit et les systèmes fonciers coutumiers antérieurs à l'avènement des Etats. Le second aspect de la problématique se rapporte à la recherche d'un large consensus des parties prenantes de la gestion pastorale pour réduire le nombre et la gravité des conflits pastoraux.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'analyse est construite sur l'expérience de la Mauritanie dont le Code pastoral garantit le principe du libre accès des pasteurs aux ressources naturelles et prévoit des conventions de gestion décentralisée desdites ressources. Le code forestier élargit, le champ de ces accords par l'adoption de chartes pastorales liant les acteurs publics et privés de la gestion des espaces pastoraux. Ces chartes pastorales sont mises en œuvre par le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).

Principaux résultats et conclusions de la communication. La recherche d'une solution du droit positif contournant le parallélisme des référentiels juridiques de gestion pastorale, sera vaine tant que la mobilité sera le mode d'existence des pasteurs. Dans ce cas, tous les arrangements ouvrant la voie à une saine gestion des

ressources rurales ne sont qu'un train d'atterrissage du droit dit moderne, sur le terrain des systèmes fonciers coutumiers. Ensuite, pour dépasser le doute planant sur la juridicité desdits arrangements, il faut trouver un moyen de les intégrer dans le l'ordonnancement juridique. Les chartes pastorales ont été consacrées par des arrêtés des walis et publiées au Journal Officiel. Leur mise en œuvre relève des structures de gestion communale ou intercommunale. Les municipalités peuvent par ailleurs bénéficier du transfert de responsabilité de gestion des ressources naturelles communes et déléguer ce pouvoir à des associations locales au titre de la gestion décentralisée desdites ressources.

Mots clefs Mauritanie | Code pastoral | Chartes pastorales | Gestion décentralisée | Arrangements

Conventions locales et chartes pastorales : quel impact sur la gouvernance responsable des terres agro-pastorales au Tchad ?

Ivère TOGUEYAM
Inades-Formation Tchad, Juriste, Chargé du programme Plaidoyer, Communication et Capitalisation, Point Focal de la Plateforme d'Echanges et de Promotion de l'Agriculture Familiale au Tchad, conseil et appui juridique sur la gouvernance des ressources naturelles.

Problématique. (i) Rôles et importance des conventions et des chartes pastorales dans la gouvernance apaisée des espaces et des ressources agro-pastorales pour les usagers ; (ii) Conventions et chartes pastorales comme alternatives aux insuffisances et/ou absence du cadre légal d'utilisation des espaces et des ressources agro-pastorales.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. (i) Appui méthodologique pour la sécurisation du foncier pastoral en lien avec les activités d'aménagement de l'espace agro-pastoral dans le Moyen Chari et le Mandoul (PASTOR Tchad) ; (ii) Appui au développement d'une stratégie de sécurisation du foncier agropastoral à l'intention de la plateforme pastorale et des acteurs concernés dans le Fitri (PASTOR Tchad) ; (iii) Appui à l'élaboration de chartes pastorales en adéquation avec la législation et la réglementation nationale régissant la GRN au Tchad (PRAPS-Tchad).

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Le nécessaire consensus des utilisateurs/usagers sur les règles d'utilisation des espaces communs et des ressources partagées localement conçues en harmonie avec la législation nationale ; (ii) Les conventions et les chartes pastorales comme meilleurs moyens de responsabiliser les acteurs et les communautés dans la gestion de leurs espaces, des

ressources naturelles et du foncier agro-pastoral ; (iii) Les conventions et les chartes pastorales comme véritables outils de gouvernance participative des espaces agro-pastoraux et des ressources naturelles ; (iv) Les conventions et les chartes pastorales comme moyens de pacification des rapports entre les communautés et usagers des espaces et des ressources agro-pastorales au Tchad ; (v) La nécessité d'insertion des chartes pastorales et des Conventions locales de gestion et d'utilisation du foncier pastoral et agropastoral dans le cadre légal pour renforcer leurs valeurs juridiques.

Mots clefs Foncier agro-pastoral | Espace | Ressources | Convention | Charte | Convention

Quels enseignements des accords transfrontaliers pour sécuriser la transhumance et le foncier pastoral entre les Etats ?

Dr Edwige YARO BOTONI
Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Coordonnatrice Régionale du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel (PRAPS)

Problématique. Les cadres de concertations transfrontaliers sont des initiatives dont l'ambition est de réguler la mobilité pastorale et favoriser une transhumance apaisée. Quels sont les acquis et les enseignements à tirer de ces différents cadres soutenus par plusieurs projets

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. La communication se base sur les actions entreprises par le PRAPS dans le cadre de son volet facilitation du dialogue transfrontalier sur la mobilité du bétail via le soutien aux cadres de concertation existants. L'action est mise en œuvre avec l'appui des organisations pastorales régionales et notamment le RBM et APESS. Dans ce cadre une étude sur l'état des lieux des cadres de concertations transfrontaliers a été commanditée en 2016 afin de donner des orientations pertinentes sur les actions à entreprendre par le PRAPS pour renforcer les dynamiques en cours. Différents cadres de concertations transfrontaliers sont soutenus par le PRAPS : (i) au niveau local : entre régions transfrontalières pour la gestion des flux de transhumance ; (ii) Niveau national : les cadres bi paritaires et les Comités Nationaux de Transhumance (cadres de régulation des flux de transhumance transfrontalière), (iii) une échelle plus large (concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière entre le Sahel et les pays côtiers).

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Responsabilisation de l'ensemble des acteurs locaux dans la prise en charge de la transhumance ; (ii) Les débats sur le pastoralisme et la transhumance ne sont plus tabous ; (iii) Facilitation

d'une meilleure connaissance, non seulement des enjeux et des défis du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière par une frange de plus en plus importante de la population, mais aussi des instruments qui encadrent son exercice. Ces cadres ont aussi réussi à faire baisser par endroit la conflictualité qui est parfois associée à ce système de production, d'une part et à créer les conditions pour une meilleure exploitation de son potentiel économique.

Mots clefs Transhumance transfrontalière | Cadres de concertation | Conflits

Expérience des rencontres de haut niveau pour une transhumance apaisée entre las pays sahéliens et les pays côtiers

Aliou Samba BA, *Membre du RBM au Sénégal*

Problématique. Processus de mise en place du cadre régional de concertation de haut niveau : (i) Transfrontalières des années 2000, pour vulgariser les textes régissant la mobilité du bétail et recueillir les préoccupations des éleveurs pour alimenter le plaidoyer ; (ii) Le forum de Gogounou (Bénin) en 2010 : initiative pionnière regroupant des organisations pastorales, des institutions d'intégration régionale, des élus locaux et des décideurs politiques. Principal résultat : consensus élargi.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Construction d'un partenariat stratégique par lequel la CEDEAO confie au RBM le mandat de conduire le dialogue sur la transhumance. Avènement et institutionnalisation de la concertation de haut niveau. Première édition en janvier 2015 à Lomé (Togo). La concertation de haut niveau est devenue l'unique cadre régional du développement et de la gestion du pastoralisme.

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Les recommandations se sont perfectionnées, de plus en plus précises, ciblant non plus les effets, mais les causes des difficultés auxquelles la transhumance transfrontalière est confrontée ; (ii) L'institutionnalisation du cadre de concertation, et son élargissement à d'autres couloirs, impulsée par la CEDEAO, constitue un acte de très haute portée politique ; (iii) Nécessité d'une capitalisation après 6 éditions, d'autant plus nécessaire en cette période cruciale pour la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest.

Mots clefs Dialogue politique | Transhumance transfrontalière

Journée thématique – Axe 4 : Mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs

Quels systèmes d'information et de défense des droits par les usagers doit-on promouvoir ? Comment peuvent-ils parven ir à mieux défendre leurs droits et par cela influer sur une gouvernance plus responsable ? Quels appuis ? Quels Outils ?

La médiatisation des conflits agro-pastoraux au Nigeria : quels enjeux pour les organisations d'éleveurs ?

Mohammed Bello TUKUR *du CORET (Confédération des organisations traditionnelles d'éleveurs en Afrique), travaille sur les questions foncières liées au pastoralisme au Nigéria. Avocat de formation, il fait maintenant une maîtrise en administration publique.*

Problématique. La communication examine la médiatisation et la réponse aux conflits agro-pastoraux et analyse en quoi cette médiatisation peut avoir un impact négatif sur la position et l'intervention du gouvernement dans les questions d'élevage et de pastoralisme en particulier.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. La communication est basée sur une étude minutieuse de la couverture médiatique des conflits agro-pastoraux au Nigeria au cours des six dernières années, dont le CORET cherche à contrer les tendances négatives. Le CORET gère également la plate-forme *Track Fulbe Hate* qui surveille la couverture médiatique négative et les discours de haine envers les éleveurs.

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Nécessité de renforcer la capacité des organisations pastorales à articuler leurs positions ; (ii) Les organisations pastorales doivent avoir une stratégie claire en matière de médias et de communication ; (iii) Nécessité de renforcer la capacité des journalistes à mieux comprendre les conflits agro-pastoraux et les tournées médiatiques ; (iv) L'implication du gouvernement et les codes et règlements généraux de la radiodiffusion

Mots clefs Agro-Pasteur | Pastoralisme | Conflits | Média | Communication

L'appui juridique aux éleveurs dans la sécurisation du foncier pastoral : quels types de dispositifs promouvoir à partir des expériences au Niger ?

Boubacar OUMAROU
Coordinateur Régional Dosso de l'AREN. Précédemment 1er Vice-Président du Conseil Régional de Dosso en charge du Développement rural et ayant conduite le processus d'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la Région de Dosso.

Problématique. Du fait de la dégradation accrue des ressources naturelles, de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, la Région de Dosso qui est une région agropastorale, s'est résolument engagée dans un large processus participatif et itératif d'élaboration de son Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) adopté par décret N°2018-795/PRN/MAG/EL du 15 novembre 2018.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Un SAF porté par un appui institutionnel et juridique fort, visant l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et la réduction des conflits à travers la régulation de l'accès au foncier, des usages des terres et des ressources qu'elles portent et l'aménagement des bases productives rurales.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Cette expérience d'élaboration et de mise en œuvre du SAF permet de définir le foncier agropastoral comme étant un espace foncier connaissant une utilisation à géométrie variable, se caractérisant par l'application, sur ces espaces, d'Accords Sociaux entre utilisateurs. Ces accords sociaux permettent l'accès et l'utilisation de ressources partagées au sein de ces espaces agropastoraux.

Mots clefs Loi | Nord du Niger | Zone pastorale | Schéma d'Aménagement Foncier | Règles régionales et locales de sécurisation du foncier agropastoral | Accords Sociaux

L'assistance juridique aux éleveurs : un nouvel outil pour la paix au Sahel

Nasser SANI BAARE et Serge AUBAGUE

Serge Aubague est ingénieur agronome. Il a consacré 25 ans de sa carrière à fournir une ingénierie sociale et environnementale aux Etats du Niger, du Mali et du Tchad en particulier sur l'accès à l'eau en zone pastorale. Basé à Montpellier, il travaille pour l'ONG Care Danemark avec la société civile des éleveurs d'Afrique de l'Ouest sur les questions d'accès à la terre, au marché laitier ou encore aux sous-produits agro-industriels.

Problématique. Au Sahel central, les terres pastorales disparaissent à un rythme affolant malgré les nombreuses lois et instances censées les protéger. Outre l'avancée des terres agricoles, l'essor de grandes concessions privées est en cause. Face à cette menace, les éleveurs ont récemment développé une défense fondée sur l'application de leurs droits.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Dans le cadre des projets « Hands off our land » au Niger (2015-2018) et MOPSS au Burkina Faso et au Mali (2020-2022), le Réseau Billital Maroobé avec CARE Danemark a développé, testés et mis à l'échelle quatre leviers d'assistance juridique : l'accès à la justice et aux avocats, la formation des magistrats en foncier pastoral, la responsabilité sociale des entreprises et les mécanismes internationaux des droits humains.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Aider la société civile du Sahel à utiliser les mécanismes internationaux de protection des droits humains, rapprocher les magistrats des pasteurs en organisant des audiences foraines, recenser de façon systématique les cas de violations des droits, cofinancer les frais d'avocat supportés par les éleveurs, accompagner les industriels dans leur politique de développement durable sont de nouvelles approches qui complètent les efforts étatiques d'aménagement et de gouvernance concertée du foncier pastoral.

Mots clefs Justice | Paix | Eleveurs | Pasteurs | Foncier | Accaparement | Sahel | Responsabilité sociale

Les expériences de formation sur la pratique des droits par les acteurs institutionnels, quels effets sur la gouvernance ?

***Amadou SIDDO**, FNEN Daddo*

Problématique. Une des missions importantes de ces OP est l'information et la défense des droits de leurs membres.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Plusieurs démarches ont été développées au Niger pour aider les pasteurs et les agro-pasteurs dans la compréhension des droits à travers des campagnes d'information, des formations, des ateliers d'analyse de la pratique du droit agro-pastoral.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Si l'utilité des formations des usagers à la compréhension des textes est indéniable. L'analyse de la pratique du droit par les acteurs institutionnels dans la gestion des litiges agro-pastoraux et la mise en place de mécanismes pérennes de défense des droits pour les pasteurs et les agro-pasteurs sont également des missions des OP à développer.

Mots clefs Foncier agro-pastoral | Appui juridique | OP | Diffusion des textes juridiques

Quel dispositif de défense des droits mis en place par le Syndicat National des Commerçants, Eleveurs et Convoyeurs de Bétail du Tchad (SNCECBT) à l'intérieur et au niveau transfrontalier ?

Mahamat Nour Mahamat ZENE et Ali BAIGOU
M. Zène Mahamat Nour Mahamat, Président du SNCECBT, réalise des actions de défenses des droits et des intérêts des Commerçants de Bétail, des Eleveurs et Convoyeurs de Bétail à l'intérieur du Tchad et dans les zones frontalières. M. Baigou Ali, Secrétaire Général du SNCECBT, réalise de défense des droits et intérêts des Commerçants de bétail, des Eleveurs et Convoyeurs de bétail, gestion administrative, des actions de plaidoyer, suivi des actions de revendications des droits auprès des autorités, etc.

Problématique. Le commerce du bétail depuis les marchés de collecte en zone sahélienne jusqu'au marchés terminaux oblige les commerçants du Tchad à beaucoup de précaution et d'organisation. Sur des itinéraires à pied de plusieurs centaines de kilomètres, à travers des espaces où il faut garantir l'eau et le pâturage pour que les animaux ne perdent pas de poids, éviter les risques de vols et les nombreuses « barrières et taxes plus ou moins légales ». Face à ces contraintes au niveau national et transfrontalier, le SNCECBT a mis en place son dispositif de défense des droits sur le plan national et à la frontière. Cet outil lui a permis de dénoncer plusieurs pratiques

abusives de taxation et de saisie des animaux à l'intérieur du Tchad et à la frontière. Néanmoins ce dispositif de défense des droits et des intérêts des acteurs membres du syndicat présente encore des difficultés majeures qui seront présentées.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Nos expériences ont été principalement acquises par des appuis de projets « Droit au service des acteurs de la filière Bovine » et « d'appui au renforcement de la structuration et de la bonne gouvernance des organisations professionnelles des éleveurs » en partenariat avec Inades-Formation Tchad dans le cadre du Projet PAFIB. La présentation fera ressortir les sources de financement externe et interne des actions de défense des droits du SNCECBT y compris ses moyens matériels.

Principaux résultats et conclusions de la communication. (i) Les expériences réussies pour l'amélioration de la gouvernance du foncier agro-pastoral promues par le SNCECBT sont partagées pour inspirer les OP dans la défense de leurs droits et de l'exercice de leurs devoirs ; (ii) Le dispositif de défense de droits et des intérêts du SNCECBT pouvant servir de cas d'école est partagé et éveille les OP sur les mécanismes juridiques de défense des droits et des intérêts de leurs membres ; (iii) Les OP peuvent développer un « service d'assistance juridique » efficace pour mieux faire valoir les droits de leurs membres.

Mots clefs Syndicat | Structuration | Droit | Défense | Bétail | Assistance juridique

Le foncier pastoral face aux rapts des personnes contre rançon. Quels mécanismes d'information et de défense des droits des pasteurs (dans le Mayo-Kebbi)

***Dr Ladiba GONDEU**, Enseignant-Chercheur à l'Université de N'Djaména, Maître Assistant CAMES en Sociologie et Anthropologie sociale.*
Thèse sur la problématique des conflits dans la Tandjilé et le Mayo-Kebbi soutenue en 2020 à l'Université de Neuchâel (Suisse), ancien chercheur associé au Prasac.

Problématique. Je voudrais évoquer la question des conflits en lien avec le pastoralisme et la question d'enlèvement des personnes contre rançon. A partir de cette entrée explorer les mécanismes d'information et défense des droits des personnes et de leurs biens dans la province du Mayo-Kebbi.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. Les matériaux sont tirés de mes recherches, aussi bien dans le cadre de Prasac, de ma thèse que ma connaissance de cette province et des dynamiques conflictuelles s'y déroulent. Je m'attarderais surtout à examiner les conditions favorisant le développement et la sanctuarisation du phénomène de zaraguina dans cette province,

avec une intention de proposer des éléments prospectifs pouvant le résorber durablement.

Principaux résultats et conclusions de la communication. La contribution met l'accent sur la situation de précarité des pasteurs dans la province du Mayo-Kebbi. Ses conclusions visent à la fois à l'amélioration du statut des chefferies traditionnelles et à la mise en place des réseaux d'information et de solidarité entre éleveurs et agriculteurs, en concertation avec les autorités administratives provinciales en vue de créer les conditions d'une paix durable.

Mots clefs Chefferies traditionnelles | Foncier pastoral | Mayo-Kebbi | Rapt des personnes contre rançon | Réseaux d'information et de solidarité

Opportunités et enjeux de l'utilisation des plateformes de webmapping dans la prévention des conflits agropastoraux : leçons et statuts actuels des initiatives dans le Sahel

Koffi ALINON, Ibra TOURE, Bio Goura SOULE, Jean-Claude OUEDRAOGO

SOULE Bio Goura (CEDEAO / DARD) est assistant technique sur le pastoralisme et assure la facilitation au niveau régional du projet PEPISAO qui vient d'organiser du 2 au 5 septembre 2021 un atelier sur la mise en œuvre d'un observatoire sur le pastoralisme.

ALINON Koffi, TOURE Ibra (CIRAD / SELMET) et OUEDRAOGO Jean Claude (CILSS-AGRHYMET) ont accompagné la conception et la réalisation du SIOPTIMAOC entre le CILSS et ses partenaires (RBM, CEDEAO) en 2016 dans le cadre du PASSHA (BM) qui est le projet qui a généré le PEPISAO.

Problématique. Les systèmes de prédictions climatiques et d'évaluation du disponible fourrager ont gagné en précision significative ces dix dernières années à l'échelle du Sahel surtout ouest Africain contribuant ainsi à la production périodique de données sur l'état des ressources pastorales. Les principaux axes de transhumance ainsi que les contraintes à la pratique de l'élevage mobile sont aussi documentés. Les avancées des nouvelles technologies (Internet, téléphonie, etc.) offrent un levier d'intervention supplémentaire aux parties-prenantes activant dans l'arène du pastoralisme pour tenter une prédictibilité de l'occurrence des conflits à travers la collecte de donnée évènementielle ou contextuelle utile à la planification stratégique et opérationnelle en milieu rural (principalement pastoral et agro-pastoral) accessible depuis une plateforme de Webmapping.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. L'article en préparation dont une présentation sera faite lors du colloque capitalisera sur les expériences menées ces dix dernières années au Sahel ; certaines concluantes, d'autres balbutiantes. Le retour d'expérience sur la plate-forme de l'Observatoire des Terres de Parcours et de l'Intégrité des couloirs de transhumance et commerciaux pour la Mobilité du bétail en Afrique sahélienne de l'Ouest et du Centre (OPTIMAOC) permettra d'objectiver sur les questions essentielles des prérequis du bon fonctionnement de tels outils : la production des données, la sécurité, la gouvernance et l'appropriation finale.

Principaux résultats et conclusions de la communication. Il est clair que la survenue des conflits restera tributaire d'événements conjoncturels variables et souvent imprévisibles. Cependant une analyse plus poussée des situations structurelles et prévisibles doit commencer par être maîtrisée par les acteurs surtout des décideurs à différents échelles. La recherche a sa place dans l'accompagnement de ce processus en produisant une évaluation objective des outils et proposer à terme leur osmose sinon intégration sous le portage institutionnel des organisations qui en ont les mandats principaux et subsidiaires.

Mots clefs Systèmes d'information | Webmapping | Gouvernance des ressources | Prévention conflits | Collecte et gestion des données | Pastoralisme | Sahel